Il déclenche manifestations et débats à Bruxelles, l'accord UE-Maroc contesté par les eurodéputés

P-04

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D' INFORMATION Jeudi 11 Décembre 2025//N° 1224// PRIX 20DA

Mehdi Ghezzar, une voix lucide ciblée par la police française

P-16

65e anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960

Message du président de la République

p- 04

À l'occasion du 65e anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960, le Président Abdelmadjid Tebboune rend hommage aux sacrifices du noble peuple algérien, soulignant l'héritage révolutionnaire qui forge son unité, renforce sa vigilance face aux défis et soutient sa capacité à bâtir un avenir prospère et souverain.

La Grande Mosquée d'Alger réaffirme cette valeur :

« Aucun droit de l'homme ne peut être garanti sans solidarité et justice »

P-04

E-commerce international

P-07

La BDL lance le paiement en ligne vers l'Algérie via Mastercard

23e session de la Grande Commission mixte algéro-tunisienne

Nouvelles perspectives pour le commerce et l'investissement bilatéral

À Tunis, Algérie et Tunisie donnent un nouvel élan à leur coopération bilatérale, entre échanges commerciaux, investissements et projets conjoints à forte valeur ajoutée.

P-02

23e session de la Grande Commission mixte algéro-tunisienne

Nouvelles perspectives pour le commerce et l'investissement bilatéral

La coopération bilatérale, sur tous les aspects, autant politique, économique que socio-culturelle, se resserre de plus en plus entre l'Algérie et la Tunisie, deux pays frères qui entendent imprimer un second souffle à leurs relations d'amitié et de fraternité. C'est dans cet esprit que doit s'ouvrir ce jeudi dans la capitale tunisienne les travaux de la 23e session de la Grande Commission mixte algéro-tunisienne à Tunis, et coprésidée par les Premiers ministres des deux pays, M. Sifi Ghrieb et son homologue tunisienne, Sarra Zaafrani.

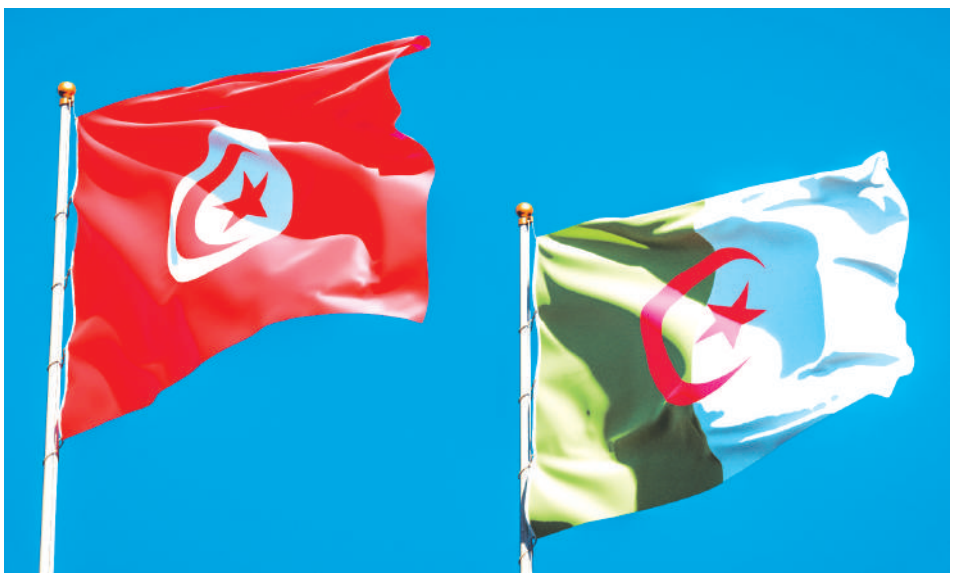

En effet, une réunion de la commission préparatoire au niveau des experts, en prévision de cette session, s'est tenue mardi et mercredi, dans la capitale tunisienne. Cette réunion, dont les travaux se sont poursuivis mercredi pour la deuxième journée consécutive, a porté sur les dossiers prioritaires au menu de cette 23e session, ainsi que la préparation des projets d'accords devant couronner ses travaux. Durant les travaux de la 23e session de la Grande Commission mixte algéro-tunisienne, se tiendra en parallèle un forum économique des hommes d'affaires algériens et tunisiens, et qui doit porter sur la mise en valeur des opportunités de renforcement de la coopération économique bilatérale et les voies et moyens de la hisser au niveau des aspirations des deux pays et des deux peuples frères, et concrétiser la vision commune fondée sur le développement du partenariat économique bilatéral. C'est ainsi que plusieurs entreprises algériennes et tunisiennes activant dans les domaines de l'énergie, de l'investissement, du tourisme et des start-up, outre les secteurs des transports et des travaux publics, devront participer à ce forum économique. En prévision des travaux préparatoires à cette 23e session de la Grande Commission mixte de coopération algéro-tunisienne, les ministres de l'Industrie, Yahia Bachir, et des Finances, Abdelkrim Bouzred, sont déjà sur place à Tunis où les travaux doivent débuter jeudi et se terminer vendredi (9-12 décembre 2025). La 23e session de la Grande Commission mixte algéro-tunisienne de coopération est une étape importante pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les deux pays. Les discussions porteront sur plusieurs dossiers majeurs visant à dynamiser le partenariat bilatéral, à soutenir l'investissement et à lever les obstacles entravant le développement des échanges entre l'Algérie et la Tunisie. Le forum des entrepreneurs sera l'occasion de créer de nouveaux espaces de coopération et de lancer des projets conjoints à forte valeur ajoutée, particulièrement dans les secteurs industriels jugés prioritaires.

■ **Par Merouane Korso**

Pour rappel, les travaux de la 22e session de la Grande Commission mixte, qui se sont tenus au mois d'octobre 2023, ont constitué une étape importante pour dessiner les contours d'un avenir prospère pour la coopération bilatérale dans plusieurs domaines à la lumière des mutations économiques et politiques enregistrées dans le monde. Il a été ainsi fait appel à "l'adoption d'une feuille de route pour le suivi de la coopération bilatérale comprenant les échéances et les priorités de notre coopération et de nos projets afin d'en assurer un suivi selon un calendrier défini pour chaque secteur et d'en faire l'évaluation de façon périodique", avait souligné le Premier ministre algérien Aymen Abderrahmane. Il a aussi mis l'accent sur l'impérative unification des efforts pour œuvrer "de manière sérieuse et urgente" à surmonter toutes les difficultés et obstacles structurels entravant le processus de coopération et le partenariat entre les deux Etats, notamment en termes de fluidité des échanges commerciaux et de l'investissement. Il a, dans ce contexte, affirmé que les relations algéro-tunisiennes "sont désormais exemplaires" et nécessitent, tout de même, davantage d'efforts et d'idées pour la réalisation des objectifs escomptés en matière de promotion de la coopération et du partenariat dans différents domaines et secteurs. De son côté, le Premier ministre tunisien Hachani s'était félicité du "développement remarquable et de la nouvelle dynamique de coopération bilatérale dans tous les domaines". L'Algérie est le partenaire commercial le plus important de la Tunisie en Afrique et dans le Monde arabe. Les échanges commerciaux entre les deux pays ont enregistré, durant les sept premiers mois de 2023, une hausse de 54%". Pour ce qui est de l'investissement, l'Algérie compte 42 projets d'investissement en Tunisie, directs et via partenariat, dont 38 concrétisés dans les secteurs de l'agriculture, de la construction, de l'industrie et des services, d'une valeur avoisinant les 14 milliards de DA. Les deux pays ont, en matière commerciale, des accords préférentiels de non double imposition et de facilitations douanières pour densifier les échanges commerciaux, outre une zone de libre-échange. En 2024, le commerce entre l'Algérie et la Tunisie a enregistré une hausse des exportations algériennes (35,3 % en janvier 2024). Le déficit commercial tunisien avec l'Algérie était, en février 2024, de 423,1 millions de dinars tunisiens (environ 3,4 millions d'euros), ce qui reflète la faiblesse des échanges entre les deux pays.

M.K.

La production monte en cadence

Gara Djebilet dépasse les 400 000 tonnes de minerai extrait

La secrétaire d'Etat chargée des Mines, Karima Bakir Tafer, a annoncé hier que plus de 400 000 tonnes de minerai de fer ont déjà été extraites de la mine de Gara Djebilet depuis le lancement des opérations. En visite sur le site, accompagnée du ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Abdelkader Djelaoui, elle a précisé que l'utilisation des explosifs pour la poursuite de l'extraction devrait débuter dans les prochains jours. Karima Bakir Tafer a expliqué que les unités de traitement auront pour mission de concasser et de tamiser le minerai, d'augmenter sa teneur en fer et de réduire le taux de phosphore de 0,8 % à 0,2 %. Ces opérations permettront d'atteindre une capacité de production d'un million de tonnes en 2026, puis de huit millions de tonnes à l'horizon 2030, soit le volume nécessaire pour alimenter l'usine de Béchar en matière première. Au cours de la visite, la secrétaire d'État a inspecté les chantiers des unités de traitement primaire, dont le taux d'avancement dépasse 48 %. Elle a rappelé que les équipes veillent au respect des délais fixés, en coordination avec plusieurs secteurs et les autorités locales. Tafer a souligné que le projet Gara Djebilet est désormais une réalité concrète grâce au soutien continu du président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Elle a mis en avant les progrès réalisés dans la mise en place des infrastructures de transport du minerai, notamment les réseaux routiers de raccordement et les installations logistiques. Elle a également indiqué que les deux unités de traitement prévues au niveau de la mine devraient générer 500 emplois directs, en donnant la priorité à l'embauche des jeunes de la région.

Elle transforme son économie

L'Algérie redéfinit ses échanges avec l'Espagne

L'Algérie et l'Espagne ont traversé, entre 2022 et 2024, une longue crise marquée par le blocage quasi total du commerce entre les deux pays. Si les échanges ont fortement repris, les deux années de rupture ont accéléré la transformation de l'économie nationale, comme le montre la nature des marchandises importées d'Espagne avant et après la crise. Le rétablissement des relations politiques a entraîné un « net essor » du commerce maritime entre les deux pays, constate le média espagnol spécialisé ace-cargadores.com. Les licences d'importation ont été réactivées, les banques des deux pays fonctionnent de nouveau normalement et les entreprises ibériques participent à nouveau aux appels d'offres publics en Algérie. Le port de Valence, à lui seul, a vu son activité plus que doubler en 2025. 1,48 million de tonnes de marchandises y ont été traitées entre janvier et septembre, contre 715 000 tonnes sur la même période en 2024, soit une hausse de 107 %. Et le trafic de conteneurs a plus que triplé, faisant de l'Algérie le troisième partenaire commercial hors Union européenne du port, derrière la Chine et les Etats-Unis. Si les échanges ont retrouvé leur vitalité, leur composition a, en revanche, profondément changé. Avant la crise, l'Espagne exportait principalement des produits finis vers l'Algérie. Ce n'est plus le cas aujourd'hui : les produits semi-finis et les matières premières dominent désormais. « Les produits finis continuent de se voir infliger des sanctions importantes, voire d'être interdits d'importation, et les droits de douane demeurent élevés », explique Alfonso Tapia, délégué de l'Institut valencien du commerce extérieur en Algérie, cité par le même média. À l'inverse, souligne-t-il, les produits semi-finis et les matières premières « s'implantent plus facilement sur le marché car ils contribuent à la croissance des entreprises locales ». Selon lui, « ceux qui connaissent le pays et travaillent avec diligence obtiennent des résultats ». Ce changement dans la structure des importations n'est pas lié à la crise entre Alger et Madrid, mais découle directement de la nouvelle orientation du gouvernement algérien, qui vise à rationaliser les importations et à encourager la production nationale. L'Algérie a en effet engagé une ambitieuse stratégie de diversification économique, notamment industrielle. L'objectif, selon le président de la République Abdelmadjid Tebboune, est de porter la part de l'industrie dans le PIB de 3 % en 2019 à au moins13 % en 2027. La montée de la part des produits semi-finis et des matières premières dans les importations en provenance d'Espagne, au détriment des produits finis, traduit ainsi à la fois l'application stricte de cette nouvelle orientation économique et la vitalité croissante du tissu industriel national.

Y.B.

L'EXPRESS

Quotidien national d'information edité par la
SARL ADRA COM
Adresse : Maison de la presse Abdelkader Safir, 02 Rue Farid Zouiouache, Kouba, Alger

GÉRANT :
NOURDINE BRAHMI
DIRECTEUR HONORAIRE:
ZAHIR MEHDAOUI
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
RABAH YOUCEF RABAH

Redaction@lexpressquotidien.dz
www.lexpressquotidien.dz
TEL/fax: 023.70.99.92
Service-pub@lexpressquotidien.dz

«POUR VOTRE PUBLICITÉ S'ADRESSER À:
L'Entreprise Nationale de communication d'Edition et de Publicité»
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger

Tel : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77

Email : agence.regie@anep.com.dz
Programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression:
Société d'Impression d'Alger (SIA)
Diffusion:
Media Distribution

Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration adressés ou remis à la Rédaction ne sont pas rendus et ne peuvent faire l'objet d'une réclamation.

65e anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960

Message du président de la République

À l'occasion du 65e anniversaire du 11 décembre 1960, le Président Abdelmadjid Tebboune rend hommage aux sacrifices du peuple algérien et rappelle l'unité et la vigilance héritées de la Révolution.

Par Hakim H.

À l'occasion du 65e anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960, date emblématique de notre lutte pour l'indépendance, le Président de la République a partagé un message chargé d'émotion et de sens en rappelant avec force ce moment qui a fait vibrer tout un peuple. Il a d'abord salué cette « marée humaine », ces « voix scandant des slogans », ces « drapeaux flottants » et ces« cris de joie exprimés lors de ces manifestations », qui traduisaient l'adhésion totale du peuple algérien à l'appel du 1er Novembre 1954 et sa foi inébranlable en l'aboutissement total de la Révolution. Pour le Président, ces instants historiques furent bien plus que des rassemblements : ils représentaient « un hommage vibrant » aux femmes et aux hommes qui ont, dès le début de la Révolution, « sacrifié leur vie dans nos villes, villages et hameaux afin que vive l'Algérie ». Citant la fameuse phrase du martyr emblématique Ben M'Hidi « jetez la Révolution dans la rue pour que le peuple l'enlace », il a déclaré que justement ces manifestations furent un moment clé, un tournant décisif qui a donné une résonance internationale à une révolution porteuse de « principes nobles et d'objectifs élevés ». Dans un hommage poignant, il a rappelé les mots du martyr Didouche Mourad, qui exhortait : « Si nous tombons en martyrs, gardez notre mémoire vivante ». Ce patrimoine révolutionnaire fait aujourd'hui l'identité profonde de chaque Algérienne et Algérien, un socle de force et d'unité nationale. Le chef de l'État a aussi mis en garde sur les menaces actuelles, précisant que cet héritage révolutionnaire permet de « déceler les subtilités des guerres d'intérêts masquées » et de repérer « les faux-semblants de la propagande mercenaire », dangers qui cherchent à « déstabiliser l'État et à nuire à ses intérêts ». Il a insisté sur la réalité du peuple algérien uni, enraciné dans une « identité algérienne, embrassant la diversité, uni dans la foi », qui a su rester « soudé durant les années tragiques » et qui reste « aujourd'hui plus vigilant que jamais » pour défendre le projet national. Plus encore, ce message est un appel vibrant à construire l'avenir dans un pays « à l'écoute des espoirs des jeunes », qui valorise et investit dans les talents et les compétences de ses citoyens. Le Président a évoqué la dynamique enclenchée par l'Algérie pour « un développement durable » et sa volonté d'« affirmer son rôle actif et sa place sur la scène internationale ». Le Président a enfin appelé à une « union sacrée » autour des valeurs des martyrs, « un devoir sacré » pour honorer leur sacrifice, tout en témoignant un profond respect aux moudjahidate et moudjahidine. Ce 65e anniversaire, au-delà du rappel historique, est une invitation à l'unité, à la vigilance et à l'engagement renforcé de tous pour continuer à bâtir une Algérie forte, juste et prospère.

H.H.

11 décembre 1960

La mobilisation populaire qui a changé l'histoire

Par Karima Baba Aissa

Soixante-cinq ans après les manifestations qui ont traversé la quasi-totalité des villes algériennes, cet épisode demeure l'un des moments-clés où la population a déjoué les calculs du pouvoir colonial. Face au projet gaulliste de « troisième voie », la mobilisation populaire a imposé l'indépendance dans le débat international et contraint Paris à reconnaître le FLN comme interlocuteur incontournable. Soixante-cinq ans après les manifestations du 11 décembre 1960, l'Algérie continue de commémorer un moment qui a pesé lourd dans le cours de la guerre d'indépendance. Cet épisode, déclenché dans un contexte de tensions politiques et de rivalités entre partisans et opposants du général de Gaulle, a montré la capacité de mobilisation d'une population décidée à faire entendre sa revendication centrale, le droit de choisir son avenir. Ces manifestations surviennent alors que le pouvoir français cherche encore une issue au conflit. Lors de sa visite en Algérie, le général de Gaulle met en avant la formule de la « Troisième voie », un projet qui maintiendrait l'Algérie dans le cadre français, présenté sous l'expression « Algérie algérienne ». Pour Paris, il s'agit de répondre aux critiques des colons tout en évitant une rupture nette. Pour le FLN, ce plan est un refus d'admettre le principe même de l'autodétermination. Le 9 décembre 1960, les colons antigaullistes défilent à Aïn Témouchent en criant « Algérie française ». La réponse ne tarde pas. Dès le lendemain, des milliers d'Algériens descendent dans la rue dans cette même ville, puis dans d'autres centres urbains. Le mouvement s'étend rapidement, plusieurs communes de l'Ouest, puis Alger, Oran, Constantine et de nombreuses localités connaissent à leur tour des cortèges. Les manifestants portent l'emblème national et reprennent des slogans en faveur de l'indépendance. Le FLN, qui appelle à la mobilisation, voit dans cette irruption populaire une manière de peser directement sur le rapport de force. La réaction française est brutale. L'armée déploie blindés et armes lourdes. Des centaines de personnes sont arrêtées et envoyées dans des camps où les conditions sont dénoncées comme indignes. Les chiffres officiels français reconnaissent 120 morts, dont 112 Algériens, ainsi qu'un nombre important de blessés. Pour les autorités coloniales, il s'agit d'empêcher l'installation d'un pouvoir parallèle dans les rues. Pour de nombreux témoins, cette répression renforce au contraire l'adhésion à la revendication indépendantiste. Sur le plan international, l'impact est immédiat. Au moment où les délégations algérienne et française débattent aux Nations unies, les images de foules brandissant le drapeau national circulent largement. Le 19 décembre 1960, l'Assemblée générale adopte une résolution qui rappelle le principe d'autodétermination et son application aux territoires encore soumis à une domination coloniale. Pour les diplomaties étrangères, ce vote marque une nouvelle étape, l'idée que la question algérienne ne peut être réglée sans une consultation souveraine des Algériens, qui s'impose progressivement. Le général de Gaulle, qui espérait maintenir un espace de négociation contrôlé, doit alors composer avec un acteur devenu incontournable : la mobilisation populaire. À partir de cette date, l'hypothèse d'une discussion directe avec le FLN cesse d'être écartée, jusqu'à conduire aux pourparlers qui déboucheront sur les accords d'Évian. Plusieurs décennies après les faits, des travaux historiques s'intéressent encore à cet épisode. Le sociologue français Mathieu Rigouste, auteur du documentaire « Un seul héros : le peuple », estime que ces journées ont « bousculé l'ordre colonial » et forcé l'État français à accepter un dialogue avec le FLN. En travaillant dans les archives militaires, administratives et journalistiques, il dit avoir constaté l'effacement de nombreux documents relatifs à la répression. Une disparition qui, selon lui, explique la difficulté à mesurer précisément l'ampleur des violences. Le président Abdelmadjid Tebboune rappelle régulièrement que ces manifestations exprimaient une fidélité « à la souveraineté populaire et à l'unité nationale ». Dans la mémoire collective algérienne, le 11 décembre 1960 demeure ainsi un moment de basculement, celui où la rue est devenue un acteur politique international et où la revendication d'indépendance est sortie définitivement du cadre colonial pour s'imposer sur la scène mondiale.

K.B.A.

ÉDITORIAL l'EXPRESS

Sursaut

Par Aida Mouni

Il existe des dates qui ne se contentent pas de jalonner une histoire nationale, mais qui révèlent, sans détour, la nature profonde d'un peuple. Le 11 décembre 1960 appartient à cette catégorie. Ce jour-là, comme le rappelle le président Abdelmadjid Tebboune, « le peuple algérien a adhéré dans les rues et sur les places à l'appel de la Proclamation du 1er Novembre 1954 », refusant toute concession sur les objectifs de la Révolution. Ce rappel n'est pas une formule commémorative, il exprime une vérité politique qui a pesé sur l'histoire du XXe siècle. À l'époque, le pouvoir colonial tente encore d'imposer sa lecture du conflit. Le général de Gaulle croit pouvoir maintenir l'Algérie dans le giron français en avançant la « troisième voie », une formule destinée à contourner l'exigence d'autodétermination. Mais la rue algérienne, qui se lève dès le 10 décembre à Aïn Témouchent, déjoue cet agenda. Elle impose un fait majeur, l'indépendance n'est plus un horizon militant, mais une aspiration collective, visible, organisée et irréversible. Les foules immenses qui déferlent dans les grandes villes expriment un lien que le président Tebboune décrit avec justesse : celui « indéfectible avec les hommes et les femmes qui, dès l'aube du 1er Novembre, se sont précipités dans les affres de la guerre de libération ». Dans les slogans, les drapeaux, les youyous, c'est le peuple lui-même qui rappelle que la Révolution appartient à ceux qui la portent, et non à ceux qui prétendent la gérer depuis Paris. Ces journées incarnent aussi l'une des phrases les plus fortes de Larbi Ben M'hidi :« Jetez la Révolution dans la rue, le peuple l'embrassera. » Le 11 décembre 1960 en est la démonstration éclatante. En s'emparant de l'espace public, les Algériens déplacent le centre de gravité du conflit. Ils contredisent l'image d'un peuple passif et rappellent que la souveraineté populaire ne se délègue pas. La répression est brutale, blindés, tirs, arrestations. Mais elle ne parvient pas à masquer l'essentiel. Au moment même où l'Assemblée générale de l'ONU débat de la question algérienne, ces mobilisations deviennent une preuve à ciel ouvert. Le 19 décembre, l'ONU adopte une résolution réaffirmant le droit des peuples colonisés à disposer d'eux-mêmes. La diplomatie française en sort affaiblie. Le FLN, lui, en sort reconnu comme l'unique interlocuteur légitime. Soixante-cinq ans plus tard, l'enjeu n'est pas seulement de se souvenir. Il est de comprendre que cette victoire politique fut d'abord une victoire citoyenne. L'Algérie indépendante s'est construite, ce jour-là, sur une certitude : « un peuple capable de faire trembler un empire est un peuple qui décide de son destin ».

A.M.

La Grande Mosquée d'Alger réaffirme cette valeur

« Aucun droit de l'homme ne peut être garanti sans solidarité et justice »

À l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme, le recteur Cheikh Mohamed El Mamoun Mustapha El Kacimi El Hassani a rappelé l'importance de la dignité humaine, de la liberté et de l'égalité, soulignant que la protection des plus vulnérables est le véritable test d'un système de droits humains.

■ Par Kader M.

Mettant en exergue l'importance de la dignité humaine et des droits fondamentaux dans un contexte mondial en mutation rapide, le recteur rappelle que «l'homme ne vit pas seulement d'air et de nourriture, mais par sa dignité, par la liberté qui lui permet d'exercer sa volonté et par la justice qui le protège de toute oppression», a indiqué mardi Cheikh Mohamed El Mamoun Mustapha El Kacimi El Hassani, lors de la cérémonie organisée à Alger à l'occasion du 77e anniversaire de la Journée internationale des droits de l'Homme, coïncidant avec la date du 10 octobre de chaque année. Mettant en exergue l'importance de la dignité humaine et des droits fondamentaux dans un contexte mondial en mutation rapide, il a souligné aussi que la stabilité et la sécurité sont indispensables à l'épanouissement de l'être humain. Insistant sur l'importance de la proximité entre les peuples, Cheikh Mohamed El Mamoun a ajouté que cette dernière, facilitée par les moyens modernes de communication, a renforcé la conscience collective de la nécessité d'une coexistence basée sur la tolérance et la coopération. Cheikh Mohamed El Mamoun a mis également l'accent sur le principe fondamental d'égalité et de fraternité, en indiquant que «les hommes naissent libres et égaux en dignité et en droits et doivent s'aimer sans distinction de race ou de couleur». Rappelant la promotion déjà de ce principe par l'Islam depuis 14 siècles, le recteur de la Grande Mosquée d'Alger a souligné qu'il constitue un fondement universel pour toute société qui se veut juste. La civilisation islamique a toujours ciblé la protection de l'homme et ses droits fondamentaux, sans distinction de genre, de couleur ou de croyance, a indiqué Mustapha El Kacimi El Hassani. Parlant de la place de la liberté individuelle accordée par la religion musulmane, Cheikh El Mamoun affirme : «L'islam a garanti les libertés de l'individu et sa dignité, et a fait de ces principes le cœur de la responsabilité sociale et morale de chaque citoyen». Tout en soulignant que le message religieux constitue aussi un socle de valeurs universelles, le recteur a aussi insisté sur l'importance de la mise en œuvre concrète des droits de l'homme aujourd'hui. Pour cela, il dira : «Il ne suffit pas de les écrire, il faut les vivre au quotidien, dans chaque action et décision ». Mettant en avant les disproportions et les graves déséquilibres caractérisant le monde contemporain, notamment, où des peuples demeurent privés des droits les plus élémentaires, et des enfants victimes d'injustice, le théologien n'y est pas allé avec le dos de la cuillère pour dénoncer cette situation en s'interrogeant : «Dans ce contexte de politiques à double standard, que signifient les droits humains si certains demeurent isolés dans leur épreuve, sans aucun soutien ni voix pour défendre leur dignité ?», avant de mettre en exergue les piliers de base assurant le respect des droits humains. Pour le recteur de la Grande Mosquée d'Alger, «aucun Etat ne peut garantir les droits de l'homme sans disposer d'une conscience collective, percevant la dignité comme un droit naturel», a-t-il indiqué, tout en rappelant le rôle de la Grande Mosquée dans la formation morale et intellectuelle des citoyens. Mettant en avant la justice et l'équité, il explique : «Il n'existe pas de droits de l'homme sans un système judiciaire juste, une administration intègre et une sécurité qui protège les faibles avant les puissants», ajoutant que la justice doit équilibrer obligations et responsabilités, voire assurer la protection des groupes vulnérables. Cheikh El Mamoun fait aussi remarquer que «les enfants, les femmes et les personnes âgées représentent le véritable test d'un système de droits humains», en précisant que la société et l'État doivent assurer leur protection, car «l'homme fort peut se défendre seul, le faible dépend de la solidarité collective». Enfin, insistant sur le rôle fondamental de la dignité en matière d'évaluation de la société, le recteur dira : « La célébration de cette journée doit être une occasion de mesurer la qualité de nos institutions et la conscience de nos citoyens à l'aune de la dignité humaine ». Et de conclure : « L'Algérie, forte de son histoire libératrice, de sa souveraineté nationale, et de sa dignité individuelle, offre un modèle d'harmonie entre valeurs humaines et gouvernance ».

K.M.

Droits de l'homme

L'Algérie a franchi de grands pas

Le président du Conseil national des droits de l'homme (CNDH), Abdelmadjid Zaalani, a affirmé, mardi à Alger, que l'Algérie a franchi de grands pas en matière de droits de l'homme, puisant ses fondements dans la Déclaration du 1er Novembre 1954. Lors d'une cérémonie organisée par le Conseil à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale des droits de l'homme, M. Zaalani a mis en avant «les efforts de l'Algérie en matière de promotion des droits de l'homme, consacrés par la Constitution de 2020 à travers laquelle a été engagée une révision des lois et des législations en faveur du principe de démocratie et du respect des droits individuels et collectifs». Il a salué les décisions prises par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, notamment celles relatives à la jeunesse et à la promotion des droits de la femme, ainsi que la consécration du droit des citoyens à l'eau et à la nourriture. L'Algérie a ratifié plusieurs conventions internationales qui garantissent la préservation de la dignité des citoyens et la protection des libertés d'expression et de création d'associations, a rappelé le président du CNDH. Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Lotfi Boudjemaa, a, pour sa part, affirmé dans une allocution lue en son nom par le chef de cabinet du ministère, Arezki Si Hadj Mohand, que la Déclaration universelle des droits de l'homme constitue «la pierre angulaire» de l'édifice juridique des Etats et une référence légale dans les législations et politiques internationales, nationales et locales», des principes, sur la base desquels, a-t-il dit, «l'Algérie a œuvré et poursuit ses efforts soutenus pour promouvoir les droits des citoyens conformément à la Constitution». Le ministre a mis en avant l'attachement de l'Algérie à ces principes à travers son adhésion aux conventions internationales relatives aux droits de l'homme, dans le respect de ses spécificités nationales, soulignant son engagement à «garantir la transparence dans l'application optimale de ces conventions, à travers la présentation périodique de rapports détaillés devant les comités compétents dans le cadre de l'ONU, de l'Union africaine (UA) et de la Ligue des Etats arabes. Il a mis en avant les nouvelles mesures introduites par le Code de procédure pénale qui a consacré «les principes de la légalité, les exigences d'un procès équitable, la préservation de la dignité humaine, la promotion des droits et libertés et la consolidation de mécanismes plus efficaces pour la lutte contre la criminalité grave et autres». Pour sa part, le recteur de Djamaa El-Djazair, cheikh Mohamed Mamoune El-Kacimi El-Houceini, a affirmé dans son intervention que «l'Algérie a franchi des étapes importantes dans l'instauration d'un Etat de droit», et qu'elle a fait de «la dignité la pierre angulaire des politiques publiques, incarnées par les institutions nationales, dont le CNDH, qui contribue à la diffusion de la culture de la conscience et à la garantie d'un équilibre entre les droits et les devoirs».

Il déclenche manifestations et débats à Bruxelles

L'accord UE-Maroc contesté par les eurodéputés

L'accord commercial UE-Maroc négocié en catimini et entré en vigueur le mois d'octobre 2025, continue à animer la scène internationale de par les manifestations et les conférences en faveur du Sahara occidental. Ainsi, une conférence sur l'impact de l'accord commercial, sur l'avenir du processus de paix mené par l'ONU au Sahara occidental s'est tenue hier au siège du Parlement européen à Bruxelles, a appris l'APS auprès du groupe des Amis du peuple sahraoui au Parlement européen, organisateur de l'événement en collaboration avec la Conférence européenne de coordination du soutien au peuple sahraoui (EUCOCO). L'occasion a été propice pour débattre du dernier accord UE-Maroc, concernant les mesures de libéralisation en matière de produits agricoles. L'analyse détaillée de l'impact de cet accord, au demeurant conclu en violation flagrante des décisions de la Cour de justice de l'UE (CJUE) et du droit international, sur le processus de paix mené depuis des années, sous l'égide de l'ONU au Sahara occidental, tel est l'objectif recherché. Pour rappel, la CJUE a confirmé dans deux arrêts rendus le 4 octobre 2024, que le Sahara occidental est un territoire distinct et séparé du Maroc, et de ce fait, aucun accord conclu entre l'UE et le Maroc ne peut faire l'objet d'application sans le consentement préalable du peuple sahraoui. S'inscrivant dans la continuité de plusieurs décisions antérieures (2016, 2018, 2021), la jurisprudence rappelle que l'UE est tenue de respecter le principe d'autodétermination consacré par la Charte des Nations unies. Les eurodéputés Pernando Barrena et Ana Miranda Paz, ont participé également au débat animé par le député européen Andreas Schieder, président du groupe d'amitié «Amis du peuple sahraoui», aux côtés de Pierre Galand, président de la Task Force «EUCOCO», et de Oubi Bouchraya, conseiller spécial du secrétaire général du Front Polisario. L'importance de réaffirmer par l'ONU le cadre juridique du processus de décolonisation de ce territoire, tout en veillant à ce qu'aucune tentative d'annexion du Sahara occidental ne soit légitimée, est soulignée par Galand. La résolution 2797 du Conseil de sécurité des Nations unies ayant trait au Sahara occidental, adoptée le 31 octobre dernier, est aussi évoquée par le président de l'EUCOCO. Laquelle résolution prolonge, pour une année supplémentaire, le mandat de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), et rappelle à bon escient les résolutions antérieures réaffirmant le droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination dans le cadre d'un processus de décolonisation encore inachevé. La stratégie du Front pour obtenir une nouvelle annulation de l'accord devant la justice européenne a fait l'objet de présentation par le conseiller spécial du secrétaire général du Front Polisario pour les ressources naturelles et les affaires juridiques, Oubi Bouchraya. Ce dernier avait déjà annoncé que le représentant légitime du peuple sahraoui présentera, avant la fin de l'année, un nouveau recours contre l'accord devant le Tribunal général de l'UE. Une manifestation contre les tentatives de la Commission européenne de contourner les décisions de sa propre cour de justice sur le Sahara occidental est organisée, parallèlement à la conférence devant le siège de l'exécutif européen à Bruxelles. Enfin, les Sahraouis d'Europe ont été invités par une association de défense des droits de l'homme, l'ASBL «El Ghad», à participer massivement à un rassemblement, afin d'exprimer leur «ferme rejet de toute tentative de la Commission européenne visant à passer outre le droit communautaire ou à contourner les décisions claires de la CJUE».

K.M.

Le ministre de l'Éducation nationale appelle à un suivi rigoureux et à une communication renforcée dans les établissements éducatifs

Remise des bulletins scolaires du 1er trimestre jeudi prochain

Le ministre de l'Éducation nationale, Mohammed Seghir Sadaoui, a présidé une conférence nationale consacrée à l'évaluation du premier trimestre de l'année scolaire en cours, et de la mise en œuvre des programmes et projets d'aménagement à travers les wilayas du pays, a indiqué hier un communiqué du ministère.

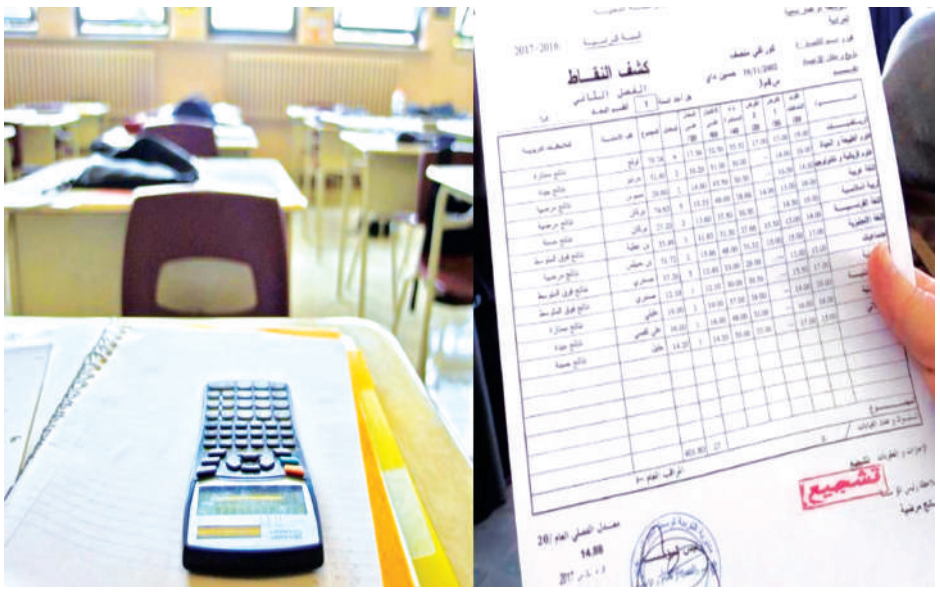

M. Saadaoui a à l'occasion instruit l'ensemble des établissements scolaires de procéder à la remise des bulletins du premier trimestre le jeudi 18 décembre courant, tout en appelant à une stricte supervision de la fin du trimestre et au respect des délais de tenue des conseils de classe. Il a demandé, à cet effet, aux établissements scolaires de réunir toutes les conditions organisationnelles nécessaires afin d'accueillir les parents dans les meilleures conditions. Cette journée ouverte permettra en effet de présenter aux familles les résultats obtenus par leurs enfants, d'échanger avec les équipes pédagogiques, et de remettre officiellement les bulletins du premier trimestre. Dans ce contexte, le ministre a souligné « la nécessité de poursuivre le suivi pour ce qui reste de la période des examens et des conseils de classes, en veillant à assurer la discipline dans tous les établissements éducatifs publics et privés ».

Il a ordonné la poursuite de l'accompagnement du déroulement des examens et des conseils de classe, tout en veillant au respect total de la discipline dans l'ensemble des établissements éducatifs, qu'ils soient publics ou privés.

La réunion à laquelle ont pris part des cadres de l'administration centrale, des directeurs de l'éducation et des directeurs délégués a permis « d'évaluer la performance des établissements éducatifs sur les plans pédagogique et administratif », a ajouté la même source. indiqué hier un communiqué du ministère. À cette occasion, le ministre a salué « les efforts consentis par les directeurs de l'éducation durant le premier trimestre », remerciant la famille éducative pour « son engagement dans l'ensemble des activités ayant accompagné le premier trimestre ». À ce titre, M. Sadaoui a mis en avant « l'importance de promouvoir la communication, en vue d'optimiser la performance administrative et d'améliorer la gestion des établissements éducatifs », soulignant que « l'instauration d'un climat professionnel basé sur le respect mutuel et l'écoute constitue un pilier fondamental pour renforcer la stabilité des établissements. Il a, dans ce cadre, souligné « la nécessité de renforcer l'encadrement administratif, d'assurer une communication efficace avec les directeurs des établissements éducatifs et de leur apporter le soutien nécessaire afin qu'ils puissent s'acquitter pleinement de leurs missions ». Évoquant la mise en œuvre du programme complémentaire d'aménagement des établissements éducatifs (CEM et lycées) au titre de l'année 2024, M. Sadaoui a appelé à « la nécessité d'accélérer la cadence de réalisation dans les wilayas où les travaux n'ont pas encore été achevés », ordonnant de « poursuivre le suivi rigoureux des étapes de réalisation au niveau des wilayas concernées afin de clore ce dossier avant la fin de l'année en cours ».

Accélération de la numérisation des dossiers des élèves

Le ministre est revenu sur l'importance de l'accélération de la numérisation des dossiers des élèves. Il a rappelé à l'occasion ses instructions antérieures relatives à la numérisation intégrale des dossiers des élèves, soulignant l'importance d'un contrôle rigoureux de ces procédures, en particulier celles concernant les candidats aux examens scolaires nationaux. Le ministre est revenu, en outre, sur « l'opérationnalité du mécanisme de suivi de l'application des recommandations des rapports d'inspection qui permettent d'assurer un suivi efficace pour traduire immédiatement tout rapport de constat en procédures exécutives claires au niveau des directions de l'Éducation, l'objectif étant de renforcer la performance ». Concernant les inscriptions aux examens scolaires nationaux, le ministre a rappelé que la date limite est fixée au 17 décembre, exhortant les chefs d'établissement à intensifier leurs efforts de sensibilisation auprès des élèves et de leurs parents pour garantir l'accomplissement des procédures dans les délais impartis. Dans le cadre du plan de prévention pour la protection des élèves contre les dangers de la drogue et des comprimés psychotropes, élaboré en coordination avec le ministère de la Santé, M. Sadaoui a indiqué que son département adopte « un discours de prévention », et ce en rappelant « l'adoption officielle du numéro vert 1111 et sa mise à la disposition de l'ensemble de la communauté éducative (élèves, enseignants, administratifs, travailleurs et parents d'élèves), pour signaler les cas nécessitant un suivi ou une intervention immédiate, et ce dans le cadre des efforts visant à renforcer la culture du signalement et à consacrer les bases »..Il a également ordonné le lancement d'une campagne nationale de nettoyage et d'entretien des écoles pendant les vacances d'hiver, ainsi que du badigeonnage des établissements en coordination avec les collectivités locales, afin de préserver l'apparence de nos établissements avant le retour des élèves.

Santé

Alger et Cuba veulent renforcer leur partenariat sanitaire

Le ministre de la Santé, M. Mohamed Seddik Ait Messaoudene, a reçu l'ambassadeur de la République de Cuba en Algérie, M. Hector Igarza Cabrera. Les deux parties ont qualifié la coopération sanitaire entre les deux pays de « modèle exceptionnel de partenariat » dans ce domaine, a indiqué, hier, un communiqué du ministère. À l'entame de la réunion, qui s'est tenue mardi, les deux parties ont salué « la profondeur des relations historiques » entre l'Algérie et Cuba, affirmant que la coopération sanitaire entre les deux pays est l'un des modèles les plus réussis basés sur le partenariat au service de l'intérêt commun des deux parties », précise le communiqué. À cette occasion, le ministre s'est félicité du niveau de la performance des équipes médicales cubaines exerçant dans nombre d'établissements de santé à travers le pays, relevant « la possibilité de répartir ces équipes selon les besoins sanitaires de chaque wilaya, et ce dans le cadre du renforcement des services sanitaires locaux ». De son côté, l'ambassadeur de la République de Cuba « s'est félicité du niveau des relations bilatérales unissant les deux pays », affirmant que la coopération sanitaire entre l'Algérie et Cuba consacre « un modèle exceptionnel de partenariat entre les deux pays ». Il s'est, en outre, félicité de « la complémentarité entre les équipes médicales algériennes et leurs homologues cubaines », soulignant « la possibilité de bénéficier de l'expertise cubaine en matière de santé maternelle et infantile, notamment à travers le modèle 'médecin de famille' qui a prouvé son efficacité dans les domaines de la prévention et du contrôle continu ». Dans le même contexte, M. Ait Messaoudene a souligné l'importance de « renforcer et de développer la coopération en matière de télémédecine et d'imagerie médicale, dans une démarche visant à tirer profit de l'expertise cubaine ». À l'issue de la rencontre, les deux responsables ont réaffirmé « leur attachement mutuel à renforcer le partenariat sanitaire entre l'Algérie et Cuba », à la lumière des conclusions de la prochaine session de la commission mixte, vu son importance cruciale pour approfondir la coopération et élargir ses perspectives, au mieux des intérêts des deux pays », conclut la même source.

ANP

Mise en échec de tentatives d'introduction de plus de 26 kg de kif traité en une semaine

Des tentatives d'introduction de plus de vingt-six (26) quintaux de kif traité via les frontières avec le Maroc ont été mises en échec, tandis que 19 kilogrammes de cocaïne ont été saisis lors d'opérations exécutées par des détachements combinés de l'Armée nationale populaire (ANP), en coordination avec les différents services de sécurité, durant la période du 3 au 9 décembre en cours, indique mercredi un bilan opérationnel de l'ANP. « Dans la dynamique des efforts soutenus dans la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée multiforme, des unités et détachements de l'ANP ont exécuté, durant la période allant du 3 au 9 décembre 2025, plusieurs opérations ayant abouti à des résultats de qualité, reflétant le haut professionnalisme, la vigilance et la disponibilité permanente de nos Forces armées à travers tout le territoire national », précise la même source. Dans le cadre de la lutte antiterroriste, des détachements de l'ANP « ont arrêté 10 éléments de soutien aux groupes terroristes dans différentes opérations à travers le territoire national ». Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et « en continuité des efforts déployés afin de contrecarrer le fléau du narcotrafic dans notre pays », des détachements combinés de l'ANP « ont intercepté, en coordination avec les différents services de sécurité, lors d'opérations exécutées à travers les régions militaires, 59 narcotrafiquants et mis en échec des tentatives d'introduction de 26 quintaux et 15 kilogrammes de kif traité provenant des frontières avec le Maroc, tandis que 19 kilogrammes de cocaïne et 455 658 comprimés psychotropes ont été saisis », ajoute la même source. « À Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar, In Guezzam, Illizi et Djanet, des détachements de l'ANP ont arrêté 276 individus et saisi 28 véhicules, 299 groupes électrogènes, 221 marteaux-piqueurs, 3 détecteurs de métaux, ainsi que des quantités de mélange d'or brut et de pierres, et des équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite. » De même, « 15 autres individus ont été appréhendés et un pistolet mitrailleur de type Kalachnikov, 5 fusils de chasse, 6 570 litres de carburant, ainsi que 7,5 tonnes de denrées alimentaires destinées à la contrebande et à la spéculation ont été saisis lors d'opérations distinctes », selon le bilan. Par ailleurs, « les Garde-côtes ont mis en échec, sur les côtes nationales, des tentatives d'émigration clandestine et procédé au sauvetage de 392 individus à bord d'embarcations de construction artisanale, tandis que 351 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à travers le territoire national », conclut le bilan opérationnel de l'ANP.

COMMERCE INTÉRIEUR

Réunion de coordination avec des associations de protection des consommateurs

La ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, Amel Abdellatif, a présidé, mardi au siège du ministère, une réunion de coordination avec les présidents et représentants de plusieurs associations et organisations de protection des consommateurs, en présence des cadres centraux du secteur, indique un communiqué du ministère. Ont participé à la rencontre les présidents et représentants de l'Association nationale pour la protection des consommateurs "El Aman", de la Fédération algérienne des consommateurs, de l'Association nationale d'orientation et de protection du consommateur dans le commerce électronique (ANOPCEE), ainsi que de l'Organisation algérienne de protection et d'orientation du consommateur et de son environnement (APOCE). La réunion a été consacrée à l'écoute des préoccupations, observations et propositions pratiques présentées par ces associations, a précisé la même source. À cet égard, la ministre a salué le rôle de ces associations et organisations dans la sensibilisation et l'accompagnement du consommateur, ainsi que leur contribution à l'amélioration de la qualité des services fournis, selon la même source. Elle a fait état, à cette occasion, de l'adoption d'une approche participative fondée sur le dialogue et l'action commune, soulignant que le secteur reste ouvert aux différentes initiatives visant à soutenir le consommateur et à renforcer la synergie entre les intervenants du marché. La ministre a, en outre, mis en avant les efforts de sensibilisation qui constituent un pilier essentiel pour la protection du consommateur et l'amélioration de la qualité des transactions, précisant que ces initiatives visent à permettre aux citoyens de mieux connaître leurs droits et devoirs et d'agir de manière consciente afin d'adopter une consommation responsable.

ÉNERGIE ET ÉNERGIES RENOUVELABLES

Adjal préside une réunion sur l'activité et la gestion du secteur

Le ministre de l'Énergie et des Énergies renouvelables, M. Mourad Adjal, a présidé, mardi à Alger, une réunion consacrée à l'examen de plusieurs dossiers liés à l'activité et à la gestion du secteur, indique un communiqué du ministère. Lors de cette réunion qui s'est déroulée en présence de cadres du ministère, les discussions ont porté sur l'adoption définitive de la feuille de route relative à l'activité du secteur de l'énergie et des énergies renouvelables. Tenue au siège du ministère, la réunion a également permis au ministre d'écouter des exposés détaillés et de donner une série de directives concernant les dossiers examinés.

TRAVAUX PUBLICS

Djellaoui inspecte l'avancement des travaux du site minier de Gara Djebilet

Le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Abdelkader Djellaoui, accompagné de la secrétaire d'État auprès du ministre des Hydrocarbures et des Mines, chargée des Mines, Karima Bakir Tafera, a effectué hier une visite de travail dans le site minier de Gara Djebilet dans la wilaya de Tindouf.

Par Ines B

"Au début de sa visite dans la wilaya de Tindouf, le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, M. Abdelkader Djellaoui, accompagné de la secrétaire d'État auprès du ministre des Hydrocarbures et des Mines, Mme Karima Bekir Tafir, et du wali de Tindouf, M. Mustapha Dahou, a inspecté le site minier de Gara Djebilet. Il a également visité la gare en construction dans la même zone, où le ministre a insisté sur la nécessité de mobiliser tous les moyens disponibles pour achever la gare et ses installations avant la fin de l'année", indique le ministère des Travaux publics dans sa page officielle Facebook. Notons que le site minier de Gara Djebilet est en phase de finalisation des infrastructures clés, notamment la ligne ferroviaire reliant la mine à Béchar (livraison prévue fin 2025/début 2026) et la première unité de traitement primaire (production attendue fin 2025 ou avril 2026), marquant une étape stratégique majeure pour valoriser l'un des plus grands gisements de fer au monde et renforcer l'industrie algérienne, avec des objectifs de production importants et des emplois créés. La ligne ferroviaire de 950 km entre Gara Djebilet et Béchar, cruciale pour acheminer le minerai vers les ports, devrait être livrée fin 2025 ou début 2026. La première unité de traitement primaire (4 millions de tonnes/an) devrait être opérationnelle fin 2025 ou au plus tard en avril 2026, selon les sources. Le projet vise à faire de l'Algérie un acteur majeur de l'industrie sidérurgique, à réduire les importations de fer et à créer des milliers d'emplois. Le projet s'inscrit dans une stratégie plus large de diversification économique hors hydrocarbures, avec des projets connexes (usines de transformation, villes minières). L'exploitation officielle du minerai est annoncée pour le premier trimestre 2026. L'intégration de Gara Djebilet dans la chaîne industrielle nationale (avec les usines de transformation à Béchar et Naâma) devrait transformer l'économie régionale et nationale. Par ailleurs et selon le ministère des Travaux publics, lors de la seconde étape de sa visite, M. MDjellaoui a inspecté le projet de construction d'une unité de traitement et de chargement de minerai de fer. "Dans ce contexte, le ministre poursuivra sa visite aujourd'hui 11 décembre dans les wilayas de Tindouf, Beni Abbès et Béchar. Ces visites ont pour but d'évaluer l'avancement du projet de pipeline minier ouest Béchar-Tindouf-Gara Djebilet sur les tronçons restants et de voir le rythme des travaux sur le terrain. Cette visite vise à garantir l'achèvement du projet avant la fin décembre 2025", précise le ministère.

I.B.

COMMERCE

colloque à Alger sur la lutte contre le phénomène de la contrefaçon

Le World Trade Center Algiers (WTCA) a organisé, mardi à Alger, un colloque international intitulé "Propriété intellectuelle et souveraineté numérique : les défis de la lutte contre la contrefaçon", consacré à l'examen des moyens de combattre ce phénomène préoccupant. S'exprimant à cette occasion, le directeur exécutif du WTCA, Ahmed Tibaoui, a mis en garde contre les risques que représente la contrefaçon pour les économies des États, soulignant qu'il s'agit d'une menace mondiale constituant un marché dont la valeur dépasse 500 milliards de dollars, selon les estimations de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle, selon l'APS. À cette occasion, M. Tibaoui a insisté sur l'importance de la protection de la propriété intellectuelle, en tant que pilier essentiel du développement et de la compétitivité et catalyseur clé de la création de valeur ajoutée. Il a rappelé l'engagement de l'Algérie à moderniser son économie à travers la protection de l'innovation locale, l'attraction des investisseurs internationaux, l'encouragement des start-up et le développement des secteurs industriels compétitifs, des efforts visant à renforcer les mécanismes de protection contre la contrefaçon. De son côté, la sous-directrice au ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, Houda Mabrouk, a relevé que ce phénomène freine la croissance des entreprises et limite leurs capacités d'investissement, tout en constituant un danger pour la santé et la sécurité du consommateur. Selon la responsable, les opérateurs sont tenus de prendre les mesures juridiques nécessaires en cas d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle, non seulement pour protéger leurs intérêts économiques, mais aussi pour préserver les consommateurs. Elle a rappelé, à ce propos, que les services de contrôle procèdent à la destruction définitive des produits contrefaits "sans autorisation préalable de l'autorité judiciaire compétente", conformément à l'article 62 de la loi 09-03. Pour sa part, Célia Hakimi, inspectrice et cheffe du bureau d'encadrement de la lutte contre la contrefaçon à la Direction générale des douanes (DGD), a présenté les mesures adoptées par le secteur des douanes dans ce domaine, faisant état de l'intégration de cette opération au nouveau système informatique "ALCES", qui permet la numérisation des demandes d'intervention et le tracking des marchandises suspectées d'être contrefaites. Au terme du colloque, les participants ont recommandé de renforcer la coordination entre les différents secteurs en matière de lutte contre la contrefaçon, d'impliquer les associations de consommateurs dans les actions de sensibilisation et d'éradication des marchés informels, ainsi que de consolider la coopération avec les acteurs économiques touchés par ce phénomène.

I.B.

E-COMMERCE INTERNATIONAL

La BDL lance le paiement en ligne vers l'Algérie via Mastercard

La Banque de développement local (BDL) a annoncé, hier, dans un communiqué, le lancement d'un service de paiement électronique depuis l'étranger vers l'Algérie via les cartes internationales Mastercard, "une première du genre" sur la place financière nationale. Cela intervient après le lancement du même service par cette banque publique, via le réseau Visa en mai dernier, une démarche qui devrait soutenir l'entrée de devises en Algérie. Ainsi, les entreprises algériennes pourront désormais commercialiser leurs produits et services à l'étranger au moyen d'une plateforme électronique "sécurisée et conforme aux standards internationaux", connectée aux réseaux Visa et Mastercard, précise le communiqué. Cette initiative vise, selon la même source, à renforcer la présence de l'offre algérienne sur les marchés étrangers, qu'il s'agisse de biens ou de services, et à valoriser les capacités de l'industrie nationale dans différents secteurs économiques. L'adhésion à ce service se fait de manière "simple et rapide", ajoute le communiqué, indiquant qu'il est "accessible à l'ensemble des entreprises algériennes souhaitant accepter des paiements internationaux, qu'il s'agisse d'une startup, d'une petite ou moyenne entreprise, ou d'une grande entreprise, sous réserve du respect des exigences réglementaires en matière d'e-commerce et de conformité financière".À travers le lancement de ce service, la BDL "confirme son rôle de pionnier dans la modernisation des services bancaires, en tant que première et seule banque à offrir ce type de solution", souligne la banque, rappelant les résultats "positifs" enregistrés via le réseau Visa. Depuis son lancement en mai dernier (avec le réseau Visa), le service de paiement électronique vers l'Algérie via les cartes internationales a connu une progression notable, avec un volume de transactions dépassant 1 million d'euros, provenant de prestations réalisées notamment dans les segments du tourisme, des services téléphoniques et des voyages. Ce niveau d'activité "confirme l'intérêt croissant pour ce type de service et son potentiel à accompagner les entreprises et les particuliers dans l'expansion de leurs activités à l'international", ajoute la banque. Avec le lancement de ce service, "la banque réaffirme son engagement à accompagner les entreprises algériennes dans leur transformation numérique et leur ouverture sur les marchés internationaux, en s'appuyant sur la complémentarité des solutions Visa et Mastercard", conclut le communiqué.Le président de la chambre d'Agriculture d'Alger, Ibrahim Djribia, a dressé hier à la chaîne 3 de la Radio algérienne un bilan encourageant dein ».

CHAMBRE ALGÉRO-ALLEMANDE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

"Redéfinir l'avenir des relations économiques entre les deux pays"

Les échanges commerciaux entre l'Algérie et l'Allemagne se concentrent actuellement sur les secteurs de l'énergie, des machines et de l'industrie. Les deux pays manifestent toutefois leur volonté de diversifier leurs relations commerciales, notamment dans les domaines de l'hydrogène vert, des énergies renouvelables et de la modernisation des infrastructures.

Par Inès B.

À l'occasion de son 20e anniversaire, la Chambre algéro-allemande de commerce et d'industrie (AHK Algérie) a organisé, les 9 et 10 décembre, le German Algeria Investment Summit (GAIS). "Un événement exceptionnel, bien plus qu'une simple conférence. C'est une vision, une plateforme et une opportunité de redéfinir l'avenir des relations économiques entre l'Algérie et l'Allemagne", indique l'AHK Algérie. Pour la chambre, l'Algérie, plus grand pays d'Afrique, dispose de ressources considérables non seulement en pétrole et en gaz, mais aussi en énergie solaire, éolienne, et en une population jeune et bien formée. L'Allemagne, l'une des plus grandes puissances industrielles, cherche à nouer des partenariats durables pour faire avancer la transition énergétique et explorer de nouveaux marchés. "Ensemble, les deux pays ont le potentiel de créer un modèle de développement durable de l'hydrogène vert aux innovations numériques, en passant par les infrastructures modernes", ajoute l'AHK Algérie dans son site web. Notons que les échanges commerciaux entre l'Algérie et l'Allemagne s'élèvent à environ 3 milliards de dollars, l'Allemagne étant un partenaire européen majeur, mais ce potentiel de coopération reste sous-exploité, malgré des projets industriels notables et une présence allemande dans le secteur des hydrocarbures. L'Allemagne est un fournisseur important, notamment pour les médicaments, et l'Algérie cherche à attirer davantage d'investissements allemands dans les énergies renouvelables. Les échanges commerciaux entre l'Algérie et l'Allemagne se concentrent sur l'énergie, les machines et l'industrie, avec une volonté de diversification via l'hydrogène vert, les énergies renouvelables et la modernisation des infrastructures, impliquant des entreprises allemandes (Siemens, Mercedes, Bayer) dans des projets d'investissement et de transfert de savoir-faire en Algérie, tout en renforçant la coopération bilatérale pour une économie algérienne plus compétitive. L'Algérie exporte des hydrocarbures et cherche à développer l'hydrogène vert avec l'Allemagne, notamment via le projet de pipeline SoutH2 Corridor. L'Allemagne exporte des machines industrielles, des biens d'équipement, des produits chimiques et des technologies (énergies renouvelables). Un intérêt mutuel existe pour le secteur automobile, avec des discussions sur le retour potentiel de marques allemandes. Des entreprises allemandes participent à la modernisation des infrastructures algériennes (électricité, transports). Siemens, Mercedes-Benz, Henkel, Bayer, Knauf, DHL sont déjà présentes ou cherchent à investir en Algérie. Il existe des programmes de jumelage entre institutions algériennes (AAPI) et allemandes pour améliorer le climat des affaires et la compétitivité. L'Algérie cherche à réduire sa dépendance aux hydrocarbures et à développer l'agroalimentaire et les industries de transformation. Les deux pays collaborent sur les énergies renouvelables (panneaux solaires, hydrogène vert). L'Allemagne apporte son expertise en matière de gouvernance, d'innovation et de technologie. La relation évolue d'échanges commerciaux classiques vers une coopération structurelle et stratégique, axée sur l'énergie, l'industrie et la modernisation économique.

I.B.

Le commerce mondial devrait atteindre des records en 2025, selon l'ONU

Le commerce mondial devrait atteindre un nouveau pic en 2025, mais plusieurs facteurs rendent les perspectives pour 2026 plus mesurées, a annoncé l'ONU. « Si les projections se confirment, le commerce mondial dépassera pour la première fois les 35 000 milliards de dollars cette année, soit une hausse d'environ 2200 milliards de dollars (environ 7 %) par rapport à 2024 », a indiqué l'ONU Commerce et Développement (Cnuced) dans sa dernière évaluation, selon l'APS. Selon ces projections, le commerce des biens devrait représenter environ 1 500 milliards de dollars d'augmentation, tandis que celui des services devrait croître d'environ 750 milliards de dollars.

Toutefois, selon la Cnuced, « la dynamique devrait s'affaiblir en 2026 ». « Le ralentissement de la croissance mondiale, l'augmentation de la dette, la hausse des coûts du commerce et la persistance de l'incertitude sont susceptibles de peser sur les flux commerciaux », estime l'organisation. Entre le quatrième trimestre 2024 et le troisième trimestre 2025, la CNUCED constate que le commerce en pays en développement a progressé plus rapidement que la moyenne mondiale, avec une augmentation d'environ 8 % », témoignant d'une résilience croissante » dans ces régions.

L'Asie de l'Est a notamment enregistré une hausse des exportations de 9 % sur la période, contre 7 % pour l'Amérique du Sud, 6 % pour l'Europe et l'Afrique et 2 % pour l'Amérique du Nord.

L'or recule avant la décision de la Fed, l'argent poursuit sa flambée au-dessus de 60 $

Les prix de l'or ont légèrement baissé hier alors que les investisseurs attendaient une baisse attendue des taux d'intérêt par la Réserve fédérale américaine (Fed) et des indications sur sa politique future, tandis que l'argent poursuivait sa progression vers de nouveaux sommets, selon Zonebourse. L'or au comptant perdait 0,3 % à 4 197,91 $ l'once à 12 h 43 GMT. Les contrats à terme américains sur l'or pour livraison en février reculaient de 0,2 % à 4 226,40 $ l'once. Parallèlement, l'argent au comptant progressait de 0,6 % à 61 $/oz après avoir atteint un record historique de 61,61 $ plus tôt dans la séance, porté par une demande industrielle croissante, la baisse des stocks et sa désignation comme minéral critique par les États-Unis. Le métal blanc a grimpé de 112 % depuis le début de l'année. « L'argent a franchi le seuil des 60 $ l'once, attirant davantage de spéculateurs à court terme et de suiveurs de tendance sur le marché. Cela reflète également le discours sur la tension physique du marché de l'argent », a déclaré Carsten Menke, analyste chez Julius Baer. Le Federal Open Market Committee (FOMC) devrait annoncer sa décision sur les taux à 19 h 00 GMT, et le président de la Fed, Jerome Powell, doit s'exprimer à 19 h 30 GMT. Les marchés évaluent à 88 % la probabilité d'une réduction de 25 points de base. « L'or évolue dans une fourchette en attendant les annonces du FOMC… Ce qui fera bouger l'or, ce n'est pas nécessairement la baisse en elle-même, mais plutôt les orientations pour l'avenir », estime Nitesh Shah, stratégiste matières premières chez WisdomTree, ajoutant que la hausse des rendements obligataires américains exerce actuellement une pression sur l'or. Les rendements des bons du Trésor américain à 10 ans ont atteint leur plus haut niveau depuis plus de trois mois. RBC Capital Markets a relevé ses prévisions de prix à long terme pour l'or, à une moyenne de 4 600 $ l'once en 2026 et 5 100 $ en 2027, invoquant les risques géopolitiques, une politique monétaire plus souple et des déficits budgétaires persistants. Le platine a perdu 1,7 % à 1 661,70 $, tandis que le palladium a cédé 1,3 % à 1 487,11 $.

GHARDAÏA

Exploitation de l'énergie solaire dans le développement de l'agriculture

L'occasion a été mise à profit pour exposer l'expérience du projet hydroponique algéro-tunisien, portant sur le développement de l'orge germée, menée dans la région en vue de contribuer à l'amélioration de la production et du rendement de cette culture.

Le renforcement des applications de l'énergie solaire dans le développement de l'agriculture est le thème d'une rencontre de vulgarisation en direction des agriculteurs et promoteurs agricoles, tenue mardi au siège de l'unité de recherche appliquée en énergies renouvelables (URAER) de Ghardaïa.Dans ce cadre, le directeur de l'URAER, Djaâfar Djelloul, a situé cette rencontre dans le cadre de la vulgarisation de l'efficacité de l'énergie solaire dans les systèmes agricoles, l'exploitation du solaire photovoltaïque dans le pompage de l'eau et la sericulture, ainsi que la présentation des nouvelles techniques d'irrigation intelligente et de séchage solaire, pour le développement du secteur agricole.L'occasion a été mise à profit pour exposer l'expérience du projet hydroponique algéro-tunisien, portant sur le développement de l'orge germée, menée dans la région en vue de contribuer à l'amélioration de la production et du rendement de cette culture. Abondant dans ce sens, le Dr Mohamed Lamine Bekkouche a, dans un exposé intitulé « Expérimentation de la germination d'orge dans un milieu équipé en solaire photovoltaïque », expliqué que le projet allie l'efficacité de l'énergie solaire et l'hydroponie. Approché par l'APS, le directeur des services agricoles (DSA), Sid-Ahmed Mellahi, a indiqué que le secteur agricole dans la wilaya de Ghardaïa entend développer, en coordination avec l'URAER, des projets de ce type, conformément à la stratégie de l'État prévoyant la création d'une richesse végétale utile, moderne et rentable.Cette journée a été riche en communications et exposés en rapport avec le thème, dont l'exploitation du solaire thermique dans les systèmes d'aquaponie, le rôle de la numérisation dans le renforcement de la sécurité alimentaire et le pompage photovoltaïque dans la région de Ghardaïa.Initiée par l'URAER, cette rencontre visait à mettre en lumière l'exploitation de l'énergie solaire, les innovations en la matière et leurs retombées sur le développement d'une agriculture durable.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Une session de formation au profit de la femme rurale à Tamanrasset

Une session de formation a été lancée à l'Office national du parc culturel de l'Ahaggar (ONPCA) à Tamanrasset, dans le cadre d'un projet de renforcement des capacités de la femme rurale dans la région de l'Atakor à s'adapter aux changements climatiques, a-t-on appris mardi des organisateurs. Cette formation de deux jours rassemble des personnes issues de différentes régions de l'Atakor, à l'instar de Tarhanet, Takemart et Izernène. Organisée avec le soutien de l'Unesco, la session vise à renforcer les capacités de ces futurs formateurs à accompagner la femme rurale dans ces régions dans l'élaboration de projets socioéconomiques capables de résister et de s'adapter aux changements climatiques, a-t-on précisé. À ce propos, le Dr. Abdelmadjid Djebbara, professeur en sciences sociales, a indiqué que cette formation offrira aux bénéficiaires l'opportunité de suggérer des microprojets contribuant au développement des indicateurs socioéconomiques locaux, avec l'association de la femme rurale dans leur concrétisation. Le directeur de l'ONPCA, Mahmoud Amerzagh, a rappelé que l'espace du parc culturel de l'Ahaggar a connu des changements climatiques à travers les âges, ayant eu des effets directs sur les différents modes de vie. Il a mis l'accent, pour cela, sur l'importance de cette formation pour renforcer les capacités des bénéficiaires appelés à accompagner la femme rurale dans la réalisation de projets adaptés à ces changements climatiques. De son côté, la présidente de l'association Tahanit, Fatma Ghezlane, a souligné que la femme rurale dans l'Atakor est très consciente de l'impact des changements climatiques sur la région, affirmant que la formation et l'accompagnement, une fois acquis, ne feront que renforcer ses connaissances et auront un impact sur la concrétisation des projets proposés.

PUBLICITÉ

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE AIN DEFLA
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
(NIF) : 408015000044007

Avis D'appel D'offres National Ouvert
Avec Exigence De Capacité Minimales
N°...../2025.

La direction des travaux publics de la wilaya de Ain Defla, lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour la réalisation des travaux :

- Fourniture et mise en œuvre de 351 km de signalisation horizontale sur les RN.
- Fourniture et Pose de portique sur RN: Fourniture et Pose d'un portique sur RN 66 au pk 24+875 (01U) , Fourniture et Pose d'un portique sur RN 42a au pk 15+000 (01U).
- Fourniture et Pose de Glissière de Sécurité Métallique sur RN: RN14 entre le PK 25+000 et le PK 44+000 RN65 entre le PK 17+000 et le PK 45+000 et entre le PK 81+000 et le PK 105+000.
- Fourniture et Pose de Glissière en béton sur RN: RN14 entre le PK 25+000 et le PK 44+000 RN65 entre le PK 17+000 et le PK 45+000.
- Elimination des points accidentogène : Travaux d'aménagement d'un carrefour sur RN04 au pk 87+200.
- Entretien de la RN 65 du pk 53+700 au pk 56+700 sur linéaire de 03 kms (2*2 voies).
- Entretien de la RN 04 du pk 79+700 au pk 82+000 et pk 85+000 au pk 85+700 (2*2 voies).
- Entretien de la RN 04B du pk 10+000 au pk 17+000 sur plusieurs sections.
- Entretien de la RN 18 du pk 0+000 au pk 02+500 sur plusieurs sections.
- Entretien de l'OA franchissant Oued Sidi Boudergua sur RN 04 au PK 76+300.
- Entretien de l'OA franchissant Oued Boutane sur RN 04B au PK 16+000.

Dans le cadre de l'opération intitulé : **Entretien Des Routes Nationales – Exercice 2026.**

Condition d'éligibilité :

I - Pour le lot Suivant :

- **Fourniture et mise en œuvre de 351 km de signalisation horizontale sur les RN.**

A cet effet toutes les offres présentées seront accompagnées les renseignements suivants :

- Un Certificat de Qualification et Classification Professionnel Activité Principale travaux publics Catégorie II et plus en cours de validité, et ayant le code 347-4255.
- Le Moyenne des Chiffres d'Affaires des Trois Dernières Années (2022-2023-2024) du Soumissionnaire Supérieur ou Égale à **15 x 10^6 DA.**
- Les références professionnelles accompagnées des attestations de bonnes exécutions **(Deux (02) attestations de bonne exécution maximum** dans les travaux :(**F/Mise en Œuvre de Signalisation Horizontale) d'un montant cumule supérieur ou égale ≥ 20 x 10^6 DA, délivrées par les services contractants public** après la réception définitive des travaux.

II- Pour le lot Suivant :

***Fourniture et Pose de portique sur RN: Fourniture et Pose d'un portique sur RN 66 au pk 24+875 (01U) ,Fourniture et Pose d'un portique sur RN 42a au pk 15+000 (01U).**

- Un Certificat de Qualification et Classification Professionnel Activité Principale travaux publics Catégorie II et plus en cours de validité.
- Le Moyenne des Chiffres d'Affaires des Trois Dernières Années (2022-2023-2024) du Soumissionnaire Supérieur ou Égale à **03 x 10^6 DA.**
- Les références professionnelles accompagnées des attestations de bonnes exécutions **(Deux (02) attestations de bonne exécution maximum** dans les travaux :F/pose de la **signalisation directionnelle (portique, potence, haut mat) d'un montant cumule supérieur ou égale ≥ 03 x 10^6 DA,** délivrées par les services contractants public après la réception définitive des travaux.

III - Pour le lot Suivant :

***Fourniture et Pose de Glissière de Sécurité Métallique sur RN: RN14 entre le PK 25+000 et le PK 44+000 , RN65 entre le PK 17+000 et le PK 45+000 et entre le PK 81+000 et le PK 105+000.**

- Un Certificat de Qualification et Classification Professionnel Activité Principale travaux publics Catégorie II et plus en cours de validité.
- Le Moyenne des Chiffres d'Affaires des Trois Dernières Années (2022-2023-2024) du Soumissionnaire Supérieur ou Égale à **15 x 10^6 DA.**
- Les références professionnelles accompagnées des attestations de bonnes exécutions **(Deux (02) attestations de bonne exécution maximum** dans les travaux : **(F/pose des glissières de sécurité métallique) d'un montant cumule supérieur ou égale ≥ 20 x 10^6 DA,** délivrées par les services contractants publics après la réception définitive des travaux.

IV - Pour le lot Suivant :

***Fourniture et Pose de Glissière en béton sur RN: RN14 entre le PK 25+000 et le PK 44+000 , RN65 entre le PK 17+000 et le PK 45+000.**

- Un Certificat de Qualification et Classification Professionnel Activité Principale travaux publics Catégorie II et plus en cours de validité.
- Le Moyenne des Chiffres d'Affaires des Trois Dernières Années (2022-2023-2024) du Soumissionnaire Supérieur ou Égale à **15 x 10^6 DA.**
- Les références professionnelles accompagnées des attestations de bonnes exécutions **(Deux (02) attestations de bonne exécution maximum** dans les travaux : **(F/pose des glissières de sécurité en béton) d'un montant cumule supérieur ou égale ≥ 15 x 10^6 DA,** délivrées par les services contractants publics après la réception définitive des travaux.

V - Pour le lot Suivant :

***Elimination des points accidentogène Travaux d'aménagement d'un carrefour sur RN04 au pk 87+200.**

Un Certificat de Qualification et Classification Professionnel Activité Principale travaux publics Catégorie **Quatre (04)** et plus en cours de validité.

- Le Moyenne des Chiffres d'Affaires des Trois Dernières Années **(2022-2023-2024)** du Soumissionnaire Égale ou Supérieur à **15 x 10^6 DA.**
- Les références professionnelles accompagnées des attestations de bonnes exécutions **(Deux (02) attestations de bonne exécution maximum** dans les travaux :**(d'aménagements des carrefours) d'un montant cumule supérieur ou égale ≥ 15 x 10^6 DA,** délivrées par les services contractants publics après la réception définitive des travaux.

VI - Pour les Quatre (04) lots suivants :

- **Entretien de la RN 65 du pk 53+700 au pk 56+700 sur linéaire de 03 kms (2*2 voies).**
- **Entretien de la RN 04 du pk 79+700 au pk 82+000 et pk 85+000 au pk 85+700 (2*2 voies).**
- **Entretien de la RN 04B du pk 10+000 au pk 17+000 sur plusieurs sections.**
- **Entretien de la RN 18 du pk 0+000 au pk 02+500 sur plusieurs sections.**

Ne peuvent soumissionner que les entreprises répondant aux conditions suivantes :

- Un Certificat de Qualification et Classification Professionnel Activité Principale travaux publics Catégorie **Cinq (05) et plus** en cours de validité.
- Les références professionnelles accompagnées des attestations de bonnes exécutions (**Deux (02) attestations de bonne exécution maximum**) délivrées par les déférents services publics après la réception définitive dans les **Travaux d'entretien des routes, réhabilitation, renforcement, dédoublement, modernisation , revêtement et réalisation des nouvelles routes avec la somme de tonnage des enrobés (la somme des deux attestations de bonnes exécutions) réalisés (BB ou BB + GB) ≥ 4 000 T) .**
- La Moyenne des Chiffres d'Affaires des Trois Dernières Années (2022-2023-2024) du Soumissionnaire **≥ 40 x 10^6 DA.**

VII - Pour les Deux (02) lots suivants :

- **Entretien de l'OA franchissant Oued Sidi Boudergua sur RN 04 au PK 76+300.**
- **Entretien de l'OA franchissant Oued Boutane sur RN 04B au PK 16+000.**

Ne peuvent soumissionner que les entreprises répondant aux conditions suivantes :

- Un Certificat de Qualification et Classification Professionnel Activité Principale **travaux publics** Catégorie **Trois (03) et plus** en cours de **validité.**
- Les références professionnelles accompagnées des attestations de bonne exécution **(Deux (02) attestations de bonne exécution maximum**) délivrées par les déférents services publics après la réception définitive dans les **(Travaux De l' Entretien, Réhabilitation, Réparation, Confortement Ou Renforcement Des Ouvrages D'art , Dalots Et Murs De Soutènement) d'un montant cumule supérieur ou égale ≥ 05 x 10^6 DA.**
- La Moyenne des Chiffres d'Affaires des Trois Dernières Années (2022-2023-2024) du Soumissionnaire **≥ 05 x 10^6 DA.**

sont autorisés à soumissionner et intéressées par le présent avis, peuvent retirer le cahier des charges, dès la parution du présent avis, dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP ou presse électronique, Auprès du bureau des marchés de la direction des travaux publics de la wilaya de Ain Defla.

NB : Toutes les offres qui ne répondent pas a ces conditions seront éliminées.

- ✓ **Les entreprises peuvent soumissionner pour un seul lot ou plusieurs lots et ne peuvent être retenu que pour Un lot et l'évaluation se fait lot par lot suivant l'ordre croissant de classification des lots et tout soumissionnaire qui sera retenue pour un lot , son offre ne sera pas prise en compte pour l'évaluation des lots qui reste.**

Les offres seront accompagnées des pièces exigées par la réglementation en vigueur suivantes :

1-Dossier De Candidature :

- Déclaration de candidature dument remplie, signée et datée par le soumissionnaire.
- Déclaration de probité dument remplie, signée et cachetée, datée par le soumissionnaire.

2-Offre Technique :

- Déclaration à souscrire dument remplie, signée et datée par le soumissionnaire.
- Le présent cahier des charges qui doit être obligatoirement signée et cachetés portant la mention manuscrite (Lu et Accepté).
- Mémoire technique justificatifs

Le reste du contenue voir l'article 06 page 77, 78 et 79 du cahier des charges.

3-Offre Financière :

- La lettre de soumission dûment remplie, signée et datée.
- Bordereau des prix unitaires dûment remplis, signée, datée et cachetée.
- Détail quantitatif - estimatif dûment remplis, signée, datée et cachetée.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre Financière doivent être remises dans trois enveloppes séparées et introduites dans une même enveloppe extérieure anonyme, cachetée et portant seulement les indications suivantes :

Soumission " à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et dévaluation des offres "
Appel D'offres National Ouvert Avec Exigence De Capacités Minimales N :...../2025.
Entretien Des Routes Nationales – Exercice 2026

- Fourniture et mise en œuvre de 351 km de signalisation horizontale sur les RN.
- Fourniture et Pose de portique sur RN: Fourniture et Pose d'un portique sur RN 66 au pk 24+875 (01U) , Fourniture et Pose d'un portique sur RN 42a au pk 15+000 (01U).
- Fourniture et Pose de Glissière de Sécurité Métallique sur RN: RN14 entre le PK 25+000 et le PK 44+000 RN65 entre le PK 17+000 et le PK 45+000 et entre le PK 81+000 et le PK 105+000.
- Fourniture et Pose de Glissière en béton sur RN: RN14 entre le PK 25+000 et le PK 44+000 RN65 entre le PK 17+000 et le PK 45+000.
- Elimination des points accidentogène : Travaux d'aménagement d'un carrefour sur RN04 au pk 87+200.
- Entretien de la RN 65 du pk 53+700 au pk 56+700 sur linéaire de 03 kms (2*2 voies).
- Entretien de la RN 04 du pk 79+700 au pk 82+000 et pk 85+000 au pk 85+700 (2*2 voies).
- Entretien de la RN 04B du pk 10+000 au pk 17+000 sur plusieurs sections.
- Entretien de la RN 18 du pk 0+000 au pk 02+500 sur plusieurs sections.
- Entretien de l'OA franchissant Oued Sidi Boudergua sur RN 04 au PK 76+300.
- Entretien de l'OA franchissant Oued Boutane sur RN 04B au PK 16+000.

A Monsieur le Directeur des Travaux Publics de la Wilaya de Ain Defla

Dénomination : Direction des travaux publics de la wilaya de Ain Defla. Cité Khiat Mohamed –Ain Defla-
NIF : 408015000044007

La durée de préparation des offres est fixée à **Vingt Un (21) jours** à compter de la date de la première publication de l'avis d'appel d'offres dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur publics (BOMOP) ou la presse.

Le jour et l'heure limite de dépôt des offres et le jour et l'heure d'ouverture des plis techniques et financiers correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres avant **trelze (13h00) heures,**

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, d'ouverture des plis est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant avant **trelze (13h:00)** heures.

La date d'ouverture des offres techniques et financières est fixée au dernier jour de la durée de préparation des offres à **trelze (13h:00)** au siège de la direction des travaux publics de la wilaya de Ain Defla, les soumissionnaires sont invités à y assister.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée d'équivalente à la durée de préparation des offres augmentée de trois (03) mois.

L'EXPRESS DU 11/12/2025

ANEP : N° 2516038623

MONOXYDE DE CARBONE

Des gestes essentiels pour éviter le « tueur silencieux »

Les experts encouragent vivement l'installation de détecteurs de CO, dans les foyers. Ces derniers permettent de repérer le gaz avant l'apparition des symptômes, notamment la nuit lorsque le CO peut se concentrer au sol.

Par Amel B

À chaque saison froide, les services de la Protection Civile enregistrent des dizaines d'intoxications, parfois mortelles dans de nombreuses wilayas du pays. Ennemi invisible, inodore et potentiellement mortel, le monoxyde de carbone constitue une réelle menace chaque hiver pour de nombreux foyers. Les causes sont bien connues : chauffages à gaz défectueux, appareils vétustes, chauffe-bains installés sans respect des normes, pièces insuffisamment aérées. Selon les experts, de nombreux logements utilisent encore des équipements anciens ou mal réglés, augmentant le risque de combustion incomplète. Malgré les appels répétés à la vigilance, ce gaz inodore et mortel continue de provoquer des drames dans plusieurs wilayas. Selon les spécialistes, le monoxyde de carbone se dégage lorsqu'on est dans des conditions de mauvaise combustion, ajoutant que les principaux coupables sont notamment les appareils de chauffage mal entretenus ou mal utilisés. Il faut savoir que le plus grand danger du monoxyde de carbone est son caractère « insidieux ». En effet, il s'agit d'un gaz que l'on ne sent pas, que l'on ne perçoit pas d'où l'importance de savoir reconnaître les premiers symptômes d'une intoxication qui sont des maux de tête, nausées, fatigue inexpliquée : ces symptômes, souvent anodins, doivent faire penser au monoxyde de carbone — surtout s'ils touchent plusieurs personnes dans un même lieu. Le risque est particulièrement élevé la nuit, car le gaz, plus lourd que l'air, « va avoir tendance à commencer à s'accumuler au niveau du sol. Les spécialistes rappellent ainsi que la majorité des intoxications surviennent durant la nuit, lorsque les occupants dorment et que les émanations passent totalement inaperçues. Face à ce risque, la prévention reste la meilleure des protections. Pour prévenir les intoxications, les professionnels de santé et de la Protection Civile recommandent plusieurs gestes essentiels. Première recommandation unanimement partagée par les experts : faire entretenir chaque année les appareils de chauffage qui doivent être vérifiés par un professionnel. « Un mauvais réglage ou un appareil encrassé peut entraîner une combustion incomplète et donc un dégagement de monoxyde de carbone », expliquent les experts. Autre pilier de la prévention : assurer une ventilation constante des espaces de vie. Les spécialistes alertent sur une erreur fréquente : obstruer les grilles d'aération pour « garder la chaleur ». Un geste dangereux, car il empêche l'air de circuler et peut favoriser l'accumulation du gaz. En cas de doute, il faut ouvrir immédiatement les fenêtres et renouveler l'air. Les experts déconseillent formellement de calfeutrer entièrement les pièces, estimant qu'une aération quotidienne de quelques minutes par jour est indispensable pour éviter l'accumulation du gaz. Les experts encouragent vivement l'installation de détecteurs de CO, dans les foyers. Ces derniers permettent de repérer le gaz avant l'apparition des symptômes, notamment la nuit lorsque le CO peut se concentrer au sol.

A.B.

DAÏRAS D'ORAN ET BIR EL DJIR

290.000 détecteurs de monoxyde de carbone

La Direction de la distribution de l'électricité et du gaz d'Oran a procédé à l'installation de 290.000 détecteurs de monoxyde de carbone à travers les communes relevant des daïras d'Oran et Bir El Djir, dans le cadre des efforts soutenus visant à renforcer les mesures de sécurité et de prévention contre les risques d'intoxication par ce gaz, a indiqué, mardi, un communiqué de cette direction. Le taux d'avancement de l'opération d'installation dans le territoire des deux daïras concernées a atteint 77 %, a indiqué la même source, soulignant que cette opération s'inscrit dans le cadre du programme national visant à renforcer la sécurité des citoyens à l'intérieur de leurs foyers et à réduire les accidents domestiques liés à l'intoxication au monoxyde de carbone, notamment lors de la baisse des températures, période durant laquelle l'utilisation des moyens de chauffage s'intensifie. La direction poursuit l'organisation de campagnes de sensibilisation à travers les différents établissements publics et les institutions éducatives, afin de diffuser la culture de la prévention et de sensibiliser à l'importance des détecteurs, en plus de fournir des orientations sur leur bonne utilisation.

Mali : Cinq cas confirmés de Mpox

Le Mali a enregistré à ce jour cinq cas confirmés de Mpox ou variole de singe, a annoncé, mardi à l'agence Anadolu, Dr Yacouba Koné, responsable de la surveillance épidémiologique à la Direction générale de la santé et de l'hygiène publique (DGS-HP). Un sixième cas initialement notifié a été « reclassé dans un pays voisin dont le patient était originaire », a-t-il précisé. Selon Dr Koné, les équipes sanitaires suivent actuellement « l'ensemble des contacts identifiés » autour des cas confirmés, dans l'objectif de limiter toute propagation. Il a salué « les efforts conjugués des autorités sanitaires et des agents sur le terrain » pour contenir rapidement la maladie. Le responsable a également rappelé les principales caractéristiques de Mpox, une infection virale « hautement contagieuse » se manifestant par de la fièvre, des maux de tête, des douleurs musculaires et l'apparition de lésions cutanées, notamment sur le visage, les paumes et les plantes des pieds. La transmission peut se faire par contact direct avec un animal infecté, une personne malade ou des objets contaminés, mais aussi par de grosses gouttelettes respiratoires ou de la mère à l'enfant, a-t-il expliqué. Dr Koné a insisté sur la nécessité d'isoler rapidement tout cas suspect et d'alerter les agents de santé les plus proches. Parmi les mesures de prévention, il a recommandé le lavage régulier des mains, l'évitement des contacts avec les personnes symptomatiques, ainsi que l'assainissement du milieu de vie.

AUSTRALIE

Première interdiction mondiale des réseaux sociaux pour les adolescents

L'Australie est devenue mercredi le premier pays au monde à interdire l'accès aux réseaux sociaux aux moins de 16 ans. La mesure est entrée en vigueur à minuit (13h00 GMT mardi), les autorités obligeant des plateformes comme Facebook, Instagram, X, TikTok, YouTube ou Snapchat à bloquer les mineurs sous peine d'amendes pouvant atteindre 49,5 millions de dollars australiens (33 millions de dollars). Le Premier ministre Anthony Albanese a salué « un moment de fierté », affirmant que « jamais [sa] fierté d'être Premier ministre de l'Australie n'a été aussi grande ». « C'est l'Australie qui dit : ça suffit », a-t-il ajouté. Selon lui, cette réforme constitue « l'un des plus grands changements sociaux et culturels » qu'ait connus le pays et « continuera de résonner dans le monde entier dans les mois à venir ». Des centaines de milliers d'adolescents australiens sont déjà présents sur ces plateformes : environ 440 000 jeunes de 13 à 15 ans utiliseraient Snapchat, quelque 350 000 Instagram, 325 000 YouTube et plus de 200 000 TikTok, selon les estimations. La commissaire australienne à la sécurité en ligne (eSafety) classe comme plateformes restreintes Facebook, Instagram, Kick, Reddit, Snapchat, Threads, TikTok, Twitch, X et YouTube. Les services de messagerie comme WhatsApp et Facebook Messenger ne sont pas concernés par l'interdiction. D'autres outils et plateformes, dont Discord, GitHub, Google Classroom, LEGO Play, Pinterest, Steam, Steam Chat ou YouTube Kids, sont également exclus. Selon la nouvelle loi, les sanctions viseront uniquement les plateformes, et non les enfants ou leurs parents. La commissaire eSafety a précisé qu'elle « surveillera la conformité et appliquera la loi » grâce aux pouvoirs que lui confère l'Online Safety Act.

RDC

La pire épidémie de choléra depuis 25 ans fait près de 1900 morts

L'épidémie de choléra qui frappe la République démocratique du Congo (RDC) est la plus grave enregistrée dans le pays depuis 25 ans, avec plus de 64.000 cas et près de 1.900 décès depuis le début de l'année, a alerté mardi le fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). « Les enfants représentent près d'un quart des contaminations, avec 14.818 cas et 340 décès recensés à ce jour », a déclaré dans un communiqué parvenu à Anadolu, le représentant de l'UNICEF en RDC, John Agbor. Au total, 17 des 26 provinces du pays sont touchées, dont Kinshasa. « Les enfants congolais ne devraient pas être aussi durement touchés par une maladie qui est pourtant évitable », a-t-il ajouté appelant le gouvernement à renforcer les investissements dans l'accès à l'eau potable, l'assainissement, l'hygiène et les services de santé, en particulier dans les zones les plus exposées. Dans la capitale, 16 des 62 enfants vivant dans un foyer collectif sont morts après l'apparition de la maladie dans l'orphelinat, selon l'agence. L'UNICEF souligne que l'accès limité à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement alimente la propagation du choléra. Selon l'Enquête démographique et sanitaire 2024-2025, seuls 43 % des Congolais ont accès à des services d'eau de base, et 15 % à des installations sanitaires adéquates. La crise est aggravée par les conflits persistants dans l'est du pays, les déplacements massifs de populations, les inondations et l'urbanisation rapide et non planifiée, qui fragilisent davantage les systèmes d'eau et d'assainissement. Dans certaines zones auparavant peu exposées, comme Kinshasa, le manque de sensibilisation et les retards dans la recherche de soins ont entraîné des taux de mortalité particulièrement élevés, dit encore l'UNICEF. Face à l'ampleur de l'épidémie, le gouvernement congolais a lancé un Plan multisectoriel d'élimination du choléra 2023-2027, doté d'un budget prévisionnel de 192 millions de dollars, mais jugé gravement sous-financé. Une initiative baptisée « Le fleuve Congo sans choléra » vise également à renforcer les contrôles sanitaires le long du fleuve qui traverse le pays du Nord au Sud. L'agence estime avoir besoin d'environ six millions de dollars en 2026 pour maintenir une réponse efficace.

Les 0,001 % les plus riches possèdent trois fois plus que 50 % de l'humanité

Le rapport 2026 sur les inégalités mondiales, révèle que « les 0,001 % les plus riches du globe possèdent à eux seuls plus de 6 % du patrimoine mondial », tandis que les 50 % les plus pauvres n'en détiennent que 2 %.

Le « World Inequality Report 2026 », dirigé par Lucas Chancel, Thomas Piketty, Emmanuel Saez et Gabriel Zucman, révèle que moins de 60 000 personnes détiennent aujourd'hui trois fois plus de richesses que la moitié la plus pauvre de l'humanité, rapporte l'agence Anadolu. Les auteurs du rapport publié ce mardi indiquent que « les 0,001 % les plus riches du globe possèdent à eux seuls plus de 6 % du patrimoine mondial », tandis que les 50 % les plus pauvres n'en détiennent que 2 %. Cet écart, en progression continue depuis les années 1990, illustre selon eux une dynamique de concentration « à un niveau historiquement extrême ». Ce déséquilibre est d'autant plus préoccupant qu'il s'accompagne d'une croissance exponentielle du patrimoine des ultrariches. Depuis 1995, la richesse des milliardaires et centimillionnaires croît à un rythme annuel de 8 %, soit deux fois plus vite que celle des classes populaires. Cette concentration n'est pas sans conséquences sur les plans écologique, éducatif et politique. Les 10 % les plus riches sont responsables de 77 % des émissions liées à la propriété de capital, contre 3 % pour la moitié inférieure de la population. En matière d'éducation, un enfant d'Afrique subsaharienne bénéficie de 220 euros par an de dépenses publiques, contre plus de 9 000 euros en Amérique du Nord et en Océanie — un rapport de 1 à 41. Les inégalités de genre persistent également : les femmes perçoivent seulement 28 % des revenus du travail dans le monde. Si l'on prend en compte le travail domestique non rémunéré, leur revenu horaire équivaut à seulement 32 % de celui des hommes. Le rapport souligne que ces inégalités sont le fruit de choix politiques, et non d'une fatalité économique. Il plaide pour un impôt mondial minimal sur les ultrariches, qui pourrait rapporter jusqu'à 1,1 % du PIB mondial, permettant de financer l'éducation, la santé ou la transition climatique. En France, les femmes ne perçoivent que 41 % de l'ensemble des revenus du travail, un chiffre inférieur à la moyenne européenne. Cela s'explique en partie par la concentration des femmes dans des secteurs moins rémunérés, mais aussi par une sous-représentation dans les hautes fonctions économiques et politiques. Thomas Piketty et ses collègues appellent à la mise en place d'un panel international sur les inégalités, à l'image du GIEC pour le climat, afin de fournir des recommandations scientifiques aux décideurs publics. À travers ce rapport, les auteurs lancent un avertissement : sans correction des déséquilibres actuels, les fondements des démocraties, de la cohésion sociale et de la stabilité climatique risquent de s'éroder durablement.

BRÉSIL : Adoption d'une loi pour réduire la peine de prison de Bolsonaro

La Chambre des députés brésilienne a adopté une proposition de loi qui vise à raccourcir la peine de prison de Jair Bolsonaro. L'ex-président brésilien d'extrême droite a été condamné à 27 ans de prison le 11 septembre 2025 pour avoir fomenté un coup d'État. Les députés brésiliens ont approuvé ce mercredi 10 décembre 2025 à l'aube et au terme d'une séance houleuse, une proposition de loi visant à alléger considérablement la peine de l'ex-président Jair Bolsonaro, condamné à 27 ans de prison pour tentative de coup d'État, rapportent les agences de presse. Une peine qui pourrait être réduite à deux ans de prison. Si ce texte est également voté par le Sénat, « Bolsonaro verra sa peine réduite de 27 ans et trois mois à environ deux ans et quatre mois de prison », a affirmé son rapporteur, le député Paulinho da Força, dans une vidéo envoyée à l'AFP. Mais la décision finale sur la durée des peines reviendra à la Cour suprême. Le texte, qui dit chercher « la pacification » du Brésil, a été adopté par 291 voix contre 148. Il prévoit aussi d'accorder une liberté conditionnelle à plus d'une centaine de partisans de l'ex-président d'extrême droite (2019-2022) condamnés pour l'assaut contre les sièges des pouvoirs à Brasilia le 8 janvier 2023, quelques jours après l'investiture de l'actuel président de gauche Luiz Inacio Lula da Silva.

Nigeria /Arabie saoudite

Un accord pour renforcer leur coopération en matière de défense

Le Nigeria et l'Arabie saoudite ont signé un mémorandum d'entente visant à renforcer leur coopération en matière de défense et d'armée. Selon un communiqué du ministère nigérian de la Défense, le ministre délégué chargé de la Défense, Bello Matawalle, et le vice-ministre saoudien de la Défense chargé des affaires exécutives, Khalid al-Biyari, ont paraphé l'accord à Abuja, dans le but de consolider la coopération militaire entre les deux pays. Matawalle a qualifié ce mémorandum de « pas important pour renforcer l'architecture de défense du Nigeria ». D'une durée initiale de cinq ans, l'accord prévoit une coopération en matière de formation militaire, d'exercices conjoints, de partage de renseignements, ainsi que dans les domaines du soutien technique et logistique. Il pourra être prolongé de cinq années supplémentaires avec l'accord des deux parties, ou dénoncé par l'une d'elles moyennant un préavis diplomatique de trois mois. Selon le communiqué, cette coopération devrait permettre d'améliorer les capacités de formation des forces armées nigérianes, de renforcer leur préparation opérationnelle grâce aux exercices conjoints et de favoriser une collaboration plus efficace dans la lutte contre le terrorisme.

INONDATIONS MEURTRIÈRES À KIRKOUK, EN IRAK

Un enfant a perdu la vie

De violentes inondations, provoquées par de fortes pluies, ont frappé la province de Kirkouk, en Irak, mardi, emportant un enfant. De nombreuses maisons, écoles et institutions, ainsi que des habitants du sous-district de Leylan, ont été touchés par les eaux, a déclaré à Anadolu Muhammad Veyis, chef du sous-district. L'enfant emporté par les eaux était Biryar Isa, âgé de 8 ans, a précisé Veyis. Après d'importantes recherches menées par les pompiers, le corps de l'enfant a été retrouvé à environ 5 kilomètres du lieu de l'inondation. La Direction de la protection civile et la Direction provinciale de la santé de Kirkouk ont décrété l'état d'alerte maximale et ont demandé à toutes les équipes d'urgence de travailler de longues heures.

PRIX DU PÉTROLE POUR 2025 ET 2026

L'EIA revoit à la hausse ses prévisions

L'Agence américaine d'information sur l'énergie (EIA) a revu à la hausse ses projections de prix moyens du pétrole pour 2025 et 2026, tenant compte des derniers développements sur les marchés pétroliers mondiaux. Dans ses Perspectives énergétiques à court terme (STEO), publiées mardi, l'EIA a porté sa prévision du prix moyen du brut Brent pour 2025 à 68,91 dollars le baril (contre 68,76 dollars précédemment). Le West Texas Intermediate (WTI) a également été révisé à la hausse, passant de 65,15 à 65,32 dollars le baril. Pour 2026, l'EIA table désormais sur une moyenne de 55,08 dollars le baril pour le Brent et de 51,42 dollars pour le WTI. Dans ses estimations précédentes, l'agence prévoyait respectivement 54,92 et 51,26 dollars. L'agence explique que les prix du brut continuent de reculer car la croissance de la production l'emporte sur l'impact des attaques de drones accrues contre les infrastructures russes et des dernières sanctions visant le secteur pétrolier de Moscou. L'EIA prévoit que la hausse de la production mondiale, combinée à une demande plus faible durant les mois d'hiver, accélérera l'accumulation des stocks, entraînant de nouvelles baisses de prix dans la période à venir. Néanmoins, bien qu'elle s'attende à un repli des cours en 2026, l'agence estime que la politique de l'OPEP+ et la poursuite de la constitution de stocks par la Chine limiteront l'ampleur de cette baisse. La production américaine de brut devrait atteindre une moyenne de 13,61 millions de barils par jour (bpj) en 2025, en hausse par rapport aux 13,59 millions projetés dans le rapport précédent. Pour 2026, la production américaine est attendue à 13,53 millions de bpj, contre une estimation antérieure de 13,58 millions. À l'échelle internationale, la production mondiale de pétrole devrait s'établir en moyenne à 106,18 millions de bpj en 2025 et grimper à 107,43 millions de bpj en 2026. La consommation, quant à elle, est estimée à 103,94 millions de bpj en 2025 et à 105,17 millions de barils par jour en 2026.

CANADA

Un plan pour attirer 1 000 nouveaux chercheurs internationaux

Le Canada a dévoilé mardi un plan pour attirer au pays un millier de chercheurs de calibre mondial, provenant de divers secteurs, dans un contexte de forte concurrence internationale et de réduction des financements scientifiques aux États-Unis. « Nous allons attirer 1 000 nouveaux chercheurs de grand talent ici à Montréal, au Québec et au Canada, et nous allons avoir le plus grand budget au monde pour le faire », a déclaré la ministre de l'Industrie, Mélanie Joly. Les chercheurs dans la ligne de mire d'Ottawa pourront provenir de différents secteurs : l'intelligence artificielle, la médecine, le génie, la chimie, l'aérospatiale... Dans un communiqué, le gouvernement se targue de lancer « un des plus grands programmes de recrutement en son genre au monde », chiffré à 1,7 milliard de dollars canadiens (1,05 milliard d'euros) sur 12 ans. Cette somme doit notamment servir à financer le salaire des talents mondiaux et de leurs équipes, de nouvelles infrastructures de recherche et des incitatifs pour les chercheurs en début de carrière. « Certains pays décident de tourner le dos à la liberté académique, nous on ne fera pas ça », a lancé Mélanie Joly, en réponse à la question de savoir si le Canada comptait tirer profit des coupes budgétaires décidées par l'administration de Donald Trump qui pourraient affaiblir la recherche américaine. Selon elle, plusieurs scientifiques américains se sont déjà montrés intéressés par la possibilité de s'établir au Canada pour poursuivre leur travail.

COUPE ARABE FIFA QATAR 2025 / ALGÉRIE-ÉMIRATS ARABES UNIS, VENDREDI (18 H 30)

Les Verts face à un véritable test

L'équipe nationale A' s'apprête à disputer vendredi à 18 h 30 au stade Al Bayt de Doha un quart de finale déterminant face aux Émirats arabes unis, un adversaire discipliné et en pleine confiance. Les champions arabes en titre savent qu'ils abordent désormais la phase où tout se joue sur des détails, car le système à élimination directe ne pardonne aucune approximation.

Par Marouane A.

Après un début hésitant contre le Soudan, les coéquipiers de Brahimi ont su se reprendre en corrigeant le Bahreïn puis en maîtrisant l'Irak pour terminer en tête du groupe D, même si cette dernière victoire demande nuance puisque l'adversaire a évolué longtemps en infériorité numérique et privé de plusieurs éléments clés. Le staff technique estime d'ailleurs que l'EN A' n'a pas encore signé ce match référence capable de lancer une dynamique irrésistible, ce qui rend le rendez-vous de vendredi encore plus crucial.

UN ADVERSAIRE SOLIDE ET SANS PRESSION

Les Émirats arabes unis, classés 69es au classement FIFA, progressent depuis plusieurs années grâce à un projet basé sur la cohésion, un jeu organisé et des transitions rapides. Leur parcours en phase de poules confirme une équipe difficile à manœuvrer, rigoureuse défensivement et capable d'exploiter la moindre faille. Ils arrivent en quarts sans pression particulière mais avec l'ambition claire de surprendre le champion en titre, ce qui en fait un rival dangereux, d'autant que leur bloc compact et leur discipline peuvent poser de réels problèmes aux Verts si ces derniers ne parviennent pas à imposer du rythme et de l'intensité. Conscient de l'enjeu, Madjid Bougherra a rappelé après la victoire contre l'Irak que les choses sérieuses commencent maintenant et qu'il faut maintenir la dynamique pour atteindre la finale. Il se dit heureux de la réaction de son groupe après l'entrée ratée face au Soudan, mais souligne que le plus dur reste devant et que la marge d'erreur est désormais inexistante.

ABADA S'IMPOSE, LAKHAL, BOULBINA ET BERKANE EN PLEINE ASCENSION

Dans cette montée en puissance, plusieurs joueurs tirent la sélection vers le haut. La révélation majeure reste Achref Abada, défenseur de l'ASO Chlef, qui impressionne par son calme, sa puissance et son leadership. Relancé par Samir Zaoui après des passages compliqués à El Eulma, le natif de Touggourt illustre le retour du stoppeur algérien moderne, un profil à la fois rugueux, propre techniquement et doté d'une vraie personnalité, capable de rappeler les belles générations de défenseurs comme Halliche ou Belkalem. Autour de lui, Lakhal apporte maîtrise et régularité au cœur du jeu, Boulbina monte en puissance à chaque sortie et s'affirme comme l'un des moteurs offensifs de l'équipe, tandis que Berkane offre courses, percussion et solutions constantes entre les lignes. Ces individualités en forme constituent de véritables atouts au moment d'aborder un quart de finale où la moindre étincelle peut faire basculer la rencontre. À l'heure d'affronter un rival discipliné et opportuniste, les Verts savent que défendre le titre acquis en 2021 exige rigueur, maîtrise et ambition. Ce quart de finale face aux Émirats ne sera pas une simple formalité, mais représente une marche essentielle vers l'objectif final et une opportunité de prouver que cette équipe possède les ressources et la personnalité nécessaires pour s'inviter de nouveau dans le dernier carré de la Coupe arabe.

M.A.

ADAM OUNAS

« ON VA ESSAYER D'ALLER LE PLUS LOIN POSSIBLE.»

À l'issue du succès maîtrisé de l'Algérie face à l'Irak, synonyme de première place du groupe D, Adam Ounas a livré ses impressions sur la prestation des Verts et sur la suite du parcours en Coupe arabe FIFA Qatar 2025. L'ailier algérien, très actif durant la rencontre, a salué le sérieux du groupe et l'état d'esprit affiché depuis le début du tournoi. D'entrée, Ounas a exprimé la satisfaction générale du vestiaire après cette qualification logique : "On est tous contents, on a réussi à finir premiers du groupe. C'était une bonne équipe en face, ils ont pris un rouge tôt et on a su en profiter. On a gagné et maintenant on va aller de l'avant et accélérer. On va essayer d'aller le plus loin, inch'Allah." Pour l'ancien joueur de Lille, aucune rencontre ne peut être abordée avec légèreté. Il rappelle que ce tournoi réserve déjà des surprises : "Il n'y a pas de petites équipes dans cette Coupe arabe. Comme on a pu le voir, de grosses équipes ont même été éliminées. Quand on joue pour l'équipe nationale, c'est pour le pays, et on doit rendre fiers les nôtres." Ounas souligne également l'évolution progressive du groupe, qui commence à gagner en automatisme et en cohésion : "On est en train de mieux en mieux se connaître et de prendre le rythme, et on espère que ça va rouler pour la suite." Ces mots reflètent l'atmosphère positive qui règne actuellement au sein de la sélection. Après avoir assuré la première place, les Verts aborderont les quarts de finale avec ambition et détermination, portés par un Ounas inspiré et un collectif de plus en plus solide. L'objectif est clair : poursuivre sur cette dynamique et viser le dernier carré, voire plus, pour rendre une nouvelle fois fier tout un peuple.

ROYALE UNION SAINT-GILLOISE

ADEM ZORGANE S'ILLUSTRE FACE À L'OM

La Royale Union Saint-Gilloise a perdu hier face à l'Olympique de Marseille en Ligue des champions sur le score de 3-2, mais Zorgane a régalé par son jeu technique qui rappelle Zineddine Zidane. Les Belges ont ouvert le score dès la 5e minute de jeu par Khalaili, avant que l'OM ne marque trois buts pour mener 3-1 juste avant l'heure de jeu grâce notamment à un doublé de Greenwood. Adem Zorgane lui aura régalé ses coéquipiers sur les sorties de balle, que ce soit en les trouvant en profondeur dans le dos de la défense ou avec du jeu à une touche de balle et des passes aveugles. Mais il lui sera toujours reproché de ne pas assez courir, voire d'être lent, lui l'héritier d'un football d'un autre temps. Certains de ses gestes rappellent vraiment ce que faisait Zidane, comme ce coup du sombrero puis cette passe aérienne instantanée de l'extérieur du pied sans voir. Il n'était pas loin d'offrir une magnifique passe d'égalisation à 3-3 à la 76e minute quand il lance Mac Allister d'une louche soyeuse, mais le but est finalement annulé par la VAR pour hors-jeu. Défaite 2-3 pour la RUSG à domicile et ne compte que six points en six matchs de Ligue des champions pour le moment.

MC ORAN

La réalisation du nouveau siège du club bientôt lancée

Le club sportif amateur (CSA) du MC Oran a annoncé mardi que le bureau d'études en architecture a terminé l'élaboration des plans définitifs et de l'étude technique détaillée pour le projet de construction du nouveau siège du club, situé sur le boulevard Abane Ramdane, en centre-ville, après un processus ayant duré deux mois. La source a précisé que le projet s'inscrit dans la stratégie de modernisation de l'image du club et de renforcement de ses liens avec ses racines historiques, le design combinant modernité et traditions locales tout en mettant en valeur l'identité visuelle de l'équipe "rouge et blanche". Le bâtiment, qui sera construit selon des normes architecturales et fonctionnelles élevées, devrait comporter six étages incluant un hôtel de 28 chambres, un restaurant et une cuisine, des bureaux techniques et logistiques, les bureaux de l'administration générale, une boutique officielle, un musée retraçant l'histoire du club, une cafétéria ouverte aux supporters, ainsi qu'une piscine. Le club a affirmé que ce projet vise à créer un repère urbain reflétant l'héritage de la MCO et contribuant à améliorer son image, en tant qu'espace de souvenirs pour les "Hamraoua" et de rassemblement de la famille du club. Le lancement du projet fait suite à une rencontre entre le président du CSA, Baroudi Bellelou, et le PDG de la compagnie "Hyproc" (détentrice de la majorité des actions de l'équipe professionnelle de football du club), Adel Cherouati, qui a exprimé un grand soutien et sa volonté de concrétiser le projet sur le terrain, en attendant la signature d'un nouvel accord entre les deux parties pour le démarrage prochain des travaux, selon la même source. M. Bellelou a insisté sur le fait que tous les revenus générés par le futur accord seront entièrement consacrés au financement de la construction du nouveau siège, saluant le rôle de la compagnie "Hyproc", des autorités locales et de la direction de la jeunesse et des sports pour faire avancer ce projet digne de l'histoire et de la réputation du MCO, surtout que l'actuel siège s'est nettement dégradé ces dernières années.

ATHLÉTISME / MONDIAUX U20 DE CROSS-COUNTRY

Stage de sélection le 13 décembre à Bouchaoui

La Fédération algérienne d'athlétisme a annoncé mardi qu'elle organisera un stage de sélection le vendredi 13 décembre courant à Bouchaoui (Alger), pour choisir les athlètes qui représenteront les couleurs nationales aux prochains Championnats du monde de cross-country (U20), prévus le 10 janvier 2026 à Tallahassee, aux États-Unis. "La course sélective des filles débutera à 11 h 20 et elle se déroulera sur une distance de six kilomètres. Elle sera directement suivie de la course des garçons, prévue à 11 h 45, sur une distance de huit kilomètres", a détaillé l'instance fédérale dans un communiqué. Le dernier délai pour confirmer les engagements dans ces courses de sélection a été fixé au jeudi 11 décembre, à 12 h 00. "Passé ce délai, aucune demande ne sera acceptée", a insisté la Fédération.

APRÈS SON ACCROCHAGE AVEC SLOT
L'ARABIE SAOUDITE SOUHAITE ATTIRER SALAH

« Nous suivons de près la situation de Salah », a indiqué sous couvert d'anonymat cette source au fait du dossier, en référence au contentieux entre les Reds et l'ailier égyptien, écarté du groupe retenu pour le match de Ligue des champions ce mardi contre l'Inter Milan. « Nous pensons qu'il y a une possibilité pour un transfert, que ce soit sous forme de prêt ou d'achat », a-t-elle précisé. En difficulté sportive, Mohamed Salah, 33 ans, a effectué une sortie médiatique incendiaire samedi 6 décembre après un match de championnat à Leeds (3-3), où il avait été placé sur le banc des remplaçants au coup d'envoi pour la troisième fois d'affilée.

MIS À L'ÉCART POUR LA C1

Il avait décrit auprès de journalistes une situation « pas acceptable », dénoncé des « promesses » non tenues et assuré n'avoir « plus aucune relation » avec l'entraîneur Arne Slot. Ces tensions sont encore montées d'un cran lundi avec son absence du groupe de 19 joueurs retenus pour le déplacement à Milan. Mis à l'écart, le joueur s'est montré mardi sur les réseaux sociaux seul au centre d'entraînement des Reds. Samedi, il avait laissé entendre que la réception de Brighton le week-end prochain pourrait être son dernier match avec Liverpool. « Tous les joueurs traversent des périodes de haut et de bas. Salah n'a que 33 ans et il a encore beaucoup à offrir ici », a de son côté estimé la source au sein du PIF, fonds souverain qui détient 75 % des parts d'Al-Hilal, Al-Nassr, Al-Ahli et Al-Ittihad. L'intérêt pour le capitaine de la sélection égyptienne dépasse toutefois ces seuls clubs, a affirmé cette source, citant ainsi Al-Qadisiyah, propriété du géant pétrolier saoudien Aramco. « Salah est une star du football appréciée dans le monde entier et il apporterait énormément à la Saudi Pro League », a-t-elle encore commenté.

LIGUE DES CHAMPIONS

Le Barça et le Bayern assurent, Liverpool se rassure

Porté par un doublé de Jules Koundé, le FC Barcelone a renversé Francfort 2-1 mardi pour la 6e journée de la Ligue des champions, où Liverpool en crise s'est rassuré en arrachant la victoire contre l'Inter Milan, tandis que l'OM s'est fait peur mais a assuré l'essentiel contre l'Union Saint-Gilloise.

Leader de la Liga, mais sur courant alternatif sur la scène européenne, le Barça a bien cru enregistrer un troisième revers après ceux contre le PSG (2-1) et Chelsea (3-0), rapidement mené 1-0 par Francfort. Malgré la présence de son trio offensif Yamal-Raphinha-Lewandowski, c'est bien un défenseur qui a finalement permis le salut des Blaugranas : le Français Jules Koundé, auteur d'un improbable doublé en quelques minutes (50e, 53e), de deux têtes bien placées, alors qu'il n'avait jusqu'ici marqué qu'à une seule reprise en C1. Replacés au classement (14e, 10 points), les Catalans sont toujours en course pour les barrages, voire les 8es. Le Bayern Munich, lui aussi mené 1-0, face au Sporting Portugal, a également renversé le match (3-1), deux semaines après sa seule défaite de la saison contre Arsenal. Ce 5e succès en six rencontres de C1 permet aux Bavarois de pointer à la deuxième place derrière les Gunners, toujours invaincus et qui jouent à Bruges mercredi (21 h 00).

LIVERPOOL RESPIRE

Liverpool, champion d'Angleterre en difficulté en championnat (10e), et perturbé par l'affaire Salah, lui a arraché sur le fil un précieux succès sur la pelouse de l'Inter Milan (1-0), et prend provisoirement la 8e place (12 points). En pleine crise après la mise à l'écart de leur légende Mo Salah, auteur de propos virulents contre ses dirigeants le week-end dernier et qui n'était pas du voyage à San Siro, les Reds ont voulu se rassurer, sans s'exposer. Une faute de Bastoni dans sa surface en fin de match leur a offert un penalty, converti par Szoboszlai (88e). Les Milanais, qui ont rapidement perdu Calhanoglu, sorti blessé, sont eux 5es. L'Atalanta Bergame (3e, 13 points), vainqueur de Chelsea 2-1 après avoir été mené, et l'Atlético de Madrid (7e, 12 points), qui a renversé le PSV Eindhoven (3-2), ont également fait un pas vers les 8es de finale. Tottenham, tranquille vainqueur de Prague (3-0), est lui aux portes du Top 8 avec 11 points.

MONACO ET L'OM RÊVENT DE BARRAGES

L'Olympique de Marseille, toujours aussi imprévisible, s'est fait peur contre l'Union Saint-Gilloise mais a signé un précieux succès en Belgique (3-2), et a les barrages en vue. Habitué aux fins de match mal maîtrisées, l'Olympique de Marseille a cette fois cédé en début de rencontre, sa défense passive laissant Anan Khalaili, seul dans la surface, ouvrir le score (5e). Un but du Brésilien Igor Paixao et un doublé de Mason Greenwood plus tard, les Marseillais semblaient à l'abri, avant que Khalaili ne réduise le score (71e). Les démons marseillais ont alors failli resurgir, mais deux buts belges ont finalement été annulés après arbitrage vidéo. Derrière l'OM (16e), Monaco (18e) a bien cru avoir des regrets contre Galatasaray, avec de nombreuses occasions manquées, dont un penalty pas converti par le capitaine Denis Zakaria (50e). L'attaquant américain Folarin Balogun a finalement libéré Louis II, en signant le but de la victoire (68e, 1-0). Un succès essentiel avant d'affronter le Real Madrid et la Juventus.

FRANCE
ZIDANE DEVIENT COACTIONNAIRE DE TOURANGEAU (N3

Un actionnaire de choix pour le petit club tourangeau. L'Union Foot de Touraine, née de la fusion entre le Football Club de l'Ouest Tourangeau et les anciens clubs de Tours et Joué-lès-Tours après leurs liquidations, va compter sur un nouveau mécène de prestige : Zinédine Zidane. Selon les éléments publiés ce mardi par le journal L'Équipe, l'icône du football français a accepté, par amitié pour Franck Riboud, ancien PDG de Danone, d'investir 10 000 euros et de soutenir le projet tourangeau.
L'objectif de ce tour de table est de permettre au club de séduire des partenaires afin qu'il grandisse et accède au niveau professionnel. L'UFT occupe actuellement la deuxième position du groupe B de National 3, à un point du leader Challans. Aux côtés de "Zizou", d'autres noms connus figurent parmi les donateurs : Olivier Pickeu, passé par Angers et Caen et manager général de l'Union Foot de Touraine, Sébastien Bazin, le président-directeur général du groupe hôtelier Accor et ex-patron du PSG, Christophe Chenut, ancien président de Reims et ex-directeur général de L'Équipe ou encore Frédéric Giscard d'Estaing, petit-fils de l'ancien président de la République. Du côté de la direction du club, on confirme les discussions et la sollicitation d'amis pour aider au développement du club. Mais rien n'est encore totalement finalisé. Et le tour de table continue dans l'objectif de renforcer le club sur le plan financier. Pressenti pour succéder à Didier Deschamps au poste de sélectionneur de l'équipe de France après la Coupe du monde 2026 aux États-Unis, au Mexique et au Canada, Zinédine Zidane avait déjà mis la main à la poche, il y a quelques années, à Évian-Thonon-Gaillard.
À Tours, le tour de table rassemble les mêmes personnes qu'à l'époque de l'Évian-Thonon-Gaillard, autour de Patrick Trotignon. En 2012, l'ex-meneur de jeu tricolore avait également pris une participation dans le capital du club de Rodez Aveyron Football en Ligue 2.

Rachat de l'OL
Textor fera appel face au fonds Iconic

La justice britannique a autorisé le propriétaire de l'Olympique lyonnais John Textor à faire appel dans une procédure visant à éteindre une plainte du fonds américain Iconic lui réclamant plus de 90 millions de dollars (77 millions d'euros) dans le cadre du rachat du club français, ont indiqué ses conseillers. "La Cour a aujourd'hui accordé à Textor l'autorisation de faire appel, estimant qu'il y avait une réelle perspective de succès", est-il souligné dans leur communiqué publié lundi.Le 17 octobre, la Cour commerciale britannique avait donné raison à Iconic en première instance dans cette procédure préliminaire, lancée par Textor pour tenter de clore le dossier avant son examen sur le fond. Ce litige menace de fragiliser sa structure multiclubs, bâtie via des montages financiers complexes entre la France, le Royaume-Uni, les États-Unis, le Brésil ou encore les îles Caïmans. Sa holding britannique Eagle possède, outre l'OL, le club brésilien de Botafogo et l'équipe belge de Molenbeek. Elle vient de céder sa participation dans Crystal Palace, un club de Premier League.

"UNE RÉELLE PERSPECTIVE DE SUCCÈS"

L'affaire porte sur 75 millions de dollars investis par Iconic lors du rachat du club lyonnais fin 2022, en échange d'une participation de 15,7 % dans Eagle. L'accord prévoyait aussi une introduction rapide à la Bourse de New York. Celle-ci n'ayant jamais eu lieu, le fonds réclame le rachat de ses parts, avec 11 % d'intérêts annuels, soit 93,6 millions de dollars au moment du dépôt de la plainte. Textor refuse, estimant que le contrat a été mal exécuté et qu'Iconic doit rester actionnaire minoritaire. Dans son ordonnance datée du 3 décembre, transmise par ses conseillers, le juge qui autorise l'Américain à faire appel reconnaît qu'un des arguments soulevés a "une réelle perspective de succès". Si tel était le cas, il ne serait "pas obligé d'acheter les actions d'Iconic ni de payer un centime", avancent ses conseillers. Dans le cas contraire, la procédure devrait se poursuivre sur le fond. Iconic n'avait pas répondu à l'AFP mardi en début d'après-midi.
Dans une procédure parallèle aux États-Unis, Textor avait soutenu que les liens de certains investisseurs d'Iconic avec des ressortissants russes sanctionnés empêchaient l'introduction en Bourse. Critiqué pour sa gestion financière de l'OL, sauvé l'été dernier d'une rétrogradation administrative, l'homme d'affaires a perdu le contrôle opérationnel du club au profit d'Ares, le fonds américain qui lui a prêté 425 millions lors du rachat.

LES MOTS CROISÉS

HORIZONTALEMENT

I. Ils remontent la piste. II. Elle descend de la piste. III. Voie ferrée. Coup de foudre. IV. Beau soulier. V. Négation. Plutôt malin. VI. Déforme. Avant JésusChrist. A vu le jour. VII. Ne dure qu'une année. L'une des disciplines du biathlon. VIII. Ensemble de montagnes. IX. Fais une descente. Donnes un siège.
X. Petit lutin. Montagnes russes.

VERTICALEMENT

1. Vallée pour sKieurs. 2. Fuite. SKi de vitesse. 3. Non religieux. Sur une borne. Conifère. 4. Prénom d'une grande dame du jazz. Ainsi que doit l'être une piste de sKi bien préparée. 5. Côtée en Bourse. Initiales républicaines. Pas en forme. 6. Imprévus. 7. Massif alpin. Fait fondre la neige. 8. Pays africain. Fin de partie au flipper. 9. Electro-encéphalogramme. Harmonisa.
10. Canardé pour son duvet. Haut de gamme.

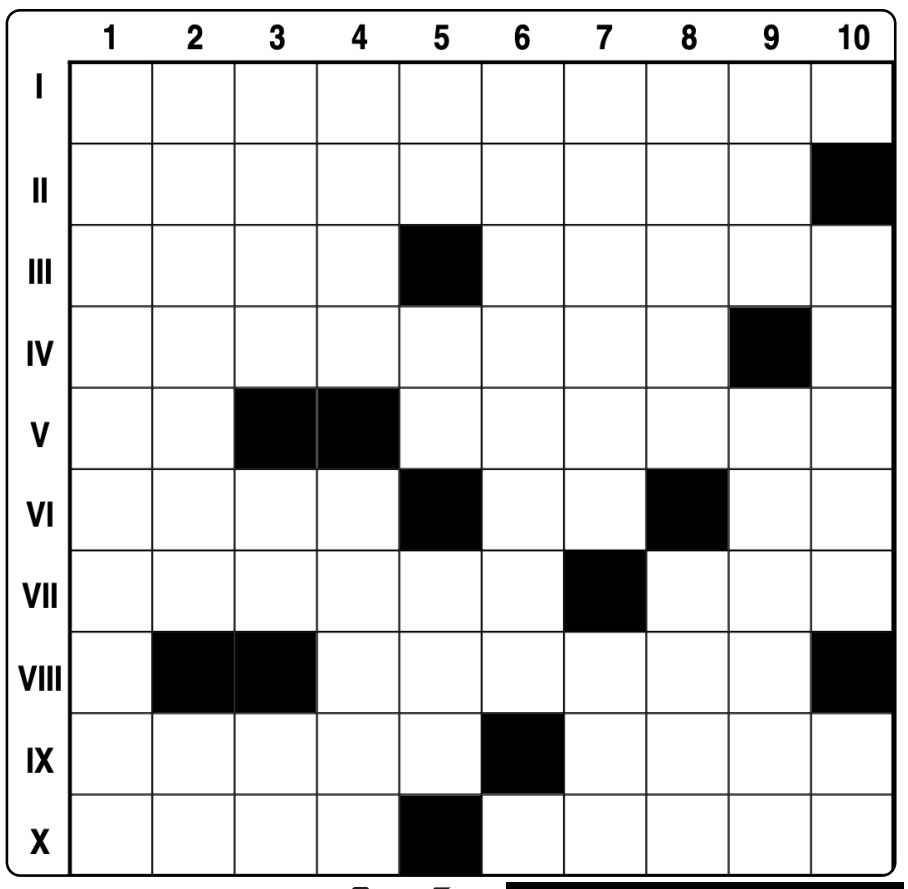

LES MOTS FLÉCHÉS

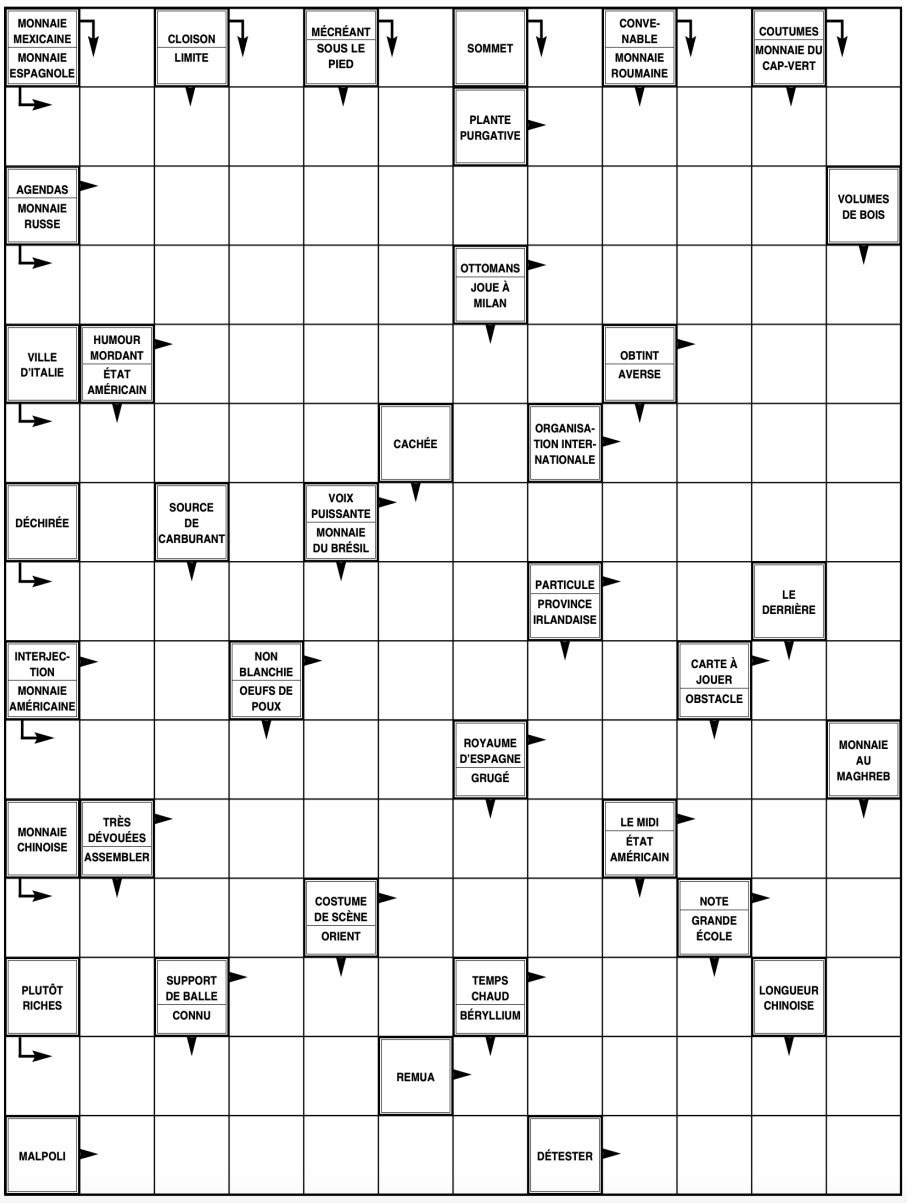

SUDOKO

4		8	1			3		
	6		4			5		7
	3		6		2		1	
		6		2	9	1		
3	5						2	6
		7	5	6		9		
	8		3		7		5	
7		2			4		8	
		3			6	4		1

MOTS MÊLÉS

La phrase-mystère est : errare humanum est (l'erreur est humaine)

ALLURE
ARCHIPEL
BANZAI
BONSAI
BONZE
CATALPA
EMPEREUR
ESTAMPE
FEMUR
FUTON
GEISHA
GOMASIO
HAIKU
HIROSHIMA
HONSHU
HOKKAIDO
IKEBANA
JEUDI
JUDOKA
KAMIKAZE
KARAOKE
KOBE
KOURILES
KYOTO
LOTUS
MANGA
MIKADO
NOUILLE
ORIGAMI
OSAKA
PACIFIQUE
SAMOURAI
SEISME
SHOGUN
SOJA
SUDOKU
SUMO
SURIMI
SUSHI
TATAMI
TOFU
TOKYO
TSUNAMI
WASABI

S	O	J	A	K	O	D	U	J	H
S	T	O	F	U	A	P	A	C	I
E	U	S	R	U	E	R	E	P	M
L	I	D	U	E	J	Z	A	L	U
I	E	G	O	M	A	S	I	O	L
R	K	P	R	K	O	O	D	A	K
U	I	M	I	R	U	S	T	E	Z
O	S	M	G	H	U	A	B	S	P
K	A	K	A	H	C	A	E	M	G
K	M	Y	M	N	N	R	A	I	U
O	O	O	I	A	U	T	A	T	A
S	U	T	O	L	S	S	O	I	H
A	R	O	L	E	N	N	T	M	U
K	A	A	A	O	D	I	A	K	K
A	I	E	B	O	K	A	M	I	H

SOLUTION

SUDOKO

2	4	8	1	7	3	5	6	9
5	6	3	8	9	4	7	2	1
7	1	9	2	6	5	4	3	8
3	9	4	5	2	8	6	1	7
6	5	1	9	4	7	3	8	2
8	2	7	3	1	6	9	5	4
4	7	2	6	3	1	8	9	5
1	3	5	7	8	9	2	4	6
9	8	6	4	5	2	1	7	3

LES MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	T	E	L	E	S	I	E	G	E	S
II	A	V	A	L	A	N	C	H	E	■
III	R	A	I	L	■	O	R	A	G	E
IV	E	S	C	A	R	P	I	N	■	I
V	N	I	■	■	F	I	N	A	U	D
VI	T	O	R	D	■	N	S	■	N	E
VII	A	N	N	A	L	E	■	T	I	R
VIII	I	■	■	M	A	S	S	I	F	■
IX	S	K	I	E	S	■	E	L	I	S
X	E	L	F	E	■	A	L	T	A	I

LES MOTS FLÉCHÉS

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'ALGER

L'ONDA alerte sur le coût du piratage et le manque de régulation culturelle

Au FIFAF, Mehdi Dilmi, directeur des relations internationales de l'ONDA, a détaillé les enjeux économiques et politiques du droit d'auteur en Algérie. Entre piratage massif, concurrence faussée et absence de licences dans les médias privés, il appelle à une prise de conscience nationale pour protéger la valeur réelle des œuvres et structurer les secteurs culturels.

Par Samy Terki

Au Festival international du film d'Alger, Mehdi Dilmi, directeur des relations internationales de l'Office national des droits d'auteur et droits voisins (ONDA), a expliqué comment les droits d'auteur évoluent aujourd'hui sous l'effet de nouvelles pratiques numériques et économiques. Selon lui, le « droit d'auteur ne se limite plus aux contrats et aux formalités juridiques », il devient un enjeu stratégique pour la valorisation des œuvres et pour l'économie culturelle.Mehdi Dilmi rappelle qu'écrire un scénario ou créer une œuvre implique deux dimensions, un droit moral, qui garantit la paternité, et un droit patrimonial, qui permet d'en tirer des revenus. Les compétences mobilisées autour du droit d'auteur se situent ainsi à la croisée du juridique, de l'économie et de la gestion des actifs culturels.À l'ONDA, le débat est d'ailleurs élargi à la question de la souveraineté culturelle. Pour illustrer ces tensions, Mehdi Dilmi évoque une récente conférence sur le piratage des logiciels dans le secteur de l'architecture. Il y décrit une « situation » où certains professionnels utilisent des logiciels piratés alors que d'autres paient des abonnements pouvant atteindre 2 000 dollars par an. Ce décalage crée, selon lui, une concurrence faussée et peut même affecter la qualité des projets.Le responsable souligne aussi que l'Algérie est classée dans une zone sensible en matière de respect des droits d'auteur. Le piratage y est largement répandu, notamment dans le secteur audiovisuel. Il cite en particulier les chaînes de télévision privées qui diffusent des films sans disposer des licences nécessaires : « Elles ne se rendent pas compte que le monde les voit », insiste-t-il.Mehdi Dilmi revient également sur une étude nationale inédite consacrée à la valeur économique du cinéma en Algérie, la première du genre en Afrique et dans le monde arabe. Cette étude cherche à mesurer précisément les liens entre le droit d'auteur et le poids économique du secteur, afin de mieux structurer la chaîne de valeur cinématographique.Dans le cadre de ce travail, les experts ont également tenté d'évaluer la présence de la musique algérienne sur les plateformes numériques comme YouTube et Spotify. Selon les données recueillies, cette présence en ligne génère environ 26 millions de dollars par an. Certains artistes algériens parviennent même à dépasser le million de dollars annuels. En revanche, les héritiers des artistes décédés ne touchent en moyenne que 20 000 dollars par an, malgré la forte audience de leurs œuvres.Les échanges organisés au Festival international du film d'Alger mettent en évidence l'importance croissante des droits d'auteur dans l'économie culturelle du pays. Pour Mehdi Dilmi, une prise de conscience nationale est désormais nécessaire, car le piratage et l'absence de régulation freinent la professionnalisation de l'ensemble du secteur culturel et réduisent sa véritable valeur économique.

S.T.

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'ALGER

« Salam », un documentaire sur la mémoire filmée du peuple sahraoui

Le documentaire Salam, réalisé par l'Argentine Agustina Willat Garcia, a été projeté mardi à la salle Ibn-Zeydoun dans le cadre de la compétition officielle du 12e Festival international du film d'Alger. D'une durée de 71 minutes, le film explore la manière dont de jeunes Sahraouis utilisent l'image comme outil de témoignage et de résistance face à la colonisation et à l'exil. Le récit s'appuie sur la rencontre entre une équipe de cinéastes uruguayens et un groupe de jeunes réalisateurs sahraouis formés dans un camp de réfugiés. Ces apprentis cinéastes y apprennent les bases de la prise de vue, du son et du montage, dans l'objectif de produire leurs propres films et de donner un visage à leur réalité quotidienne. Sorti en 2024, Salam rassemble leurs témoignages et revient sur leurs premières expériences de création. Le documentaire montre aussi comment ils cherchent à construire un langage cinématographique capable d'exprimer leur avenir incertain et les conséquences du conflit qui les a chassés de leur terre.

Le film inclut des images d'archives sur les « violences » subies par les populations sahraouies dans les territoires occupés. Certaines séquences montrent des interventions policières marocaines contre des manifestants, soulignant les restrictions imposées aux habitants et la répression des mobilisations. Le projet est né d'une collaboration entre l'École nationale de cinéma d'Uruguay et une école de cinéma installée dans un camp de réfugiés sahraouis. Il a bénéficié d'un soutien institutionnel important et de plusieurs programmes d'aide à la production. Agustina Willat, diplômée de l'École nationale de cinéma d'Uruguay depuis 2010, consacre une partie de son travail aux questions humanitaires, aux parcours de réfugiés et aux formes de solidarité internationale. Le 12e AIFF doit s'achever mercredi après une programmation d'une centaine de films venus de 28 pays, avec Cuba comme invité d'honneur. Cinquante œuvres, réparties entre fictions, courts métrages et documentaires, concourent cette année en compétition officielle, tandis que 51 autres films sont présentés hors compétition.

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'ALGER

Au Cosmos, deux films interrogent la fragilité humaine et les violences sociales

Au Festival international du film d'Alger, une séance organisée lundi après-midi à la salle Cosmos a mis en avant plusieurs films en compétition. Les « œuvres » présentées ont abordé différentes formes de fragilité humaine et de tensions sociales, depuis le drame intime jusqu'aux violences structurelles. Les « projections » ont été suivies d'échanges avec les réalisateurs, offrant au public un éclairage sur leurs choix artistiques et leurs intentions.Le premier film montré, Inconnu, est un court-métrage de treize minutes réalisé en 2024 par Ahmed Zitouni. Il met en scène Salima, une artiste indépendante qui trouve un téléphone portable en rentrant chez elle. Très vite, elle reçoit des appels insistants d'une voix qui réclame l'appareil. Le film installe une tension croissante dans un cadre domestique et restreint, où le personnage principal perd progressivement le contrôle de la situation.Né en 1992, Ahmed Zitouni est acteur et directeur artistique. Il a collaboré avec plusieurs réalisateurs algériens et étrangers et s'est fait connaître pour son intérêt pour des récits ancrés dans le quotidien.La séance s'est poursuivie avec le long-métrage italien Le Maître et le Serviteur, réalisé par Roberto Carro. D'une durée de quatre-vingt-trois minutes, le film propose une plongée dans la vie des classes populaires napolitaines. Il montre leurs difficultés, leurs espoirs et leur manière de se frayer un chemin dans une société où elles restent souvent invisibles. Membre de l'Académie des prix David di Donatello, Roberto Carro est connu pour son approche documentaire attentive et son regard sur les trajectoires marginales.Les « discussions » après les projections ont permis d'approfondir les « thèmes » abordés par les deux films, notamment la violence sociale, la vulnérabilité individuelle et la question de la représentation des personnes peu visibles dans les récits contemporains. Le public a pu interroger les réalisateurs sur leur démarche et la manière dont ils envisagent la narration dans des contextes marqués par la précarité ou le silence.Cette séance à la salle Cosmos s'inscrit dans la ligne du Festival international du film d'Alger, qui cherche à faire « dialoguer des œuvres » issues de différents pays autour de sujets sociaux et humains.

APRÈS HUIT ANS D'ABSENCE

Le Festival de la musique andalouse renoue avec la scène culturelle

Après huit ans d'interruption, le Festival culturel national de la musique andalouse fait son retour pour une 11e édition programmée du 11 au 15 décembre. L'événement, consacré à la tradition de la musique andalouse (sanaâ), entend retrouver sa place dans le paysage culturel algérien. Lors d'une conférence de presse organisée au Palais de la culture Moufdi-Zakaria, le commissaire du festival, Ahcen Ghida, et le chef d'orchestre El-Hadi Boukoura ont présenté les grandes lignes d'une édition pensée comme un moment de transmission et de célébration d'un patrimoine ancien. Les organisateurs souhaitent attirer les passionnés, mais aussi un public plus large. Chaque journée du festival sera dédiée à une troupe différente, afin de montrer la variété des écoles et des styles qui composent la musique andalouse. L'ouverture sera assurée par l'artiste Hamidou, avec l'association « Le bel art ». Il n'y aura pas de compétition cette année, un choix assumé pour privilégier la dimension pédagogique et patrimoniale de l'événement. Ahcen Ghida a insisté sur la nécessité de mettre en avant le répertoire classique, considéré comme un « trésor à protéger ». Il a également évoqué l'idée de créer, à l'avenir, un rendez-vous parallèle consacré aux formes contemporaines et aux expérimentations musicales. Des hommages seront rendus à plusieurs figures de la scène andalouse : Farid Khoudja, Nacer Benmrabat et Youcef Ouznaji. Ils seront intégrés aux cérémonies d'ouverture et de clôture, afin de saluer leur contribution à la musique algérienne. Pour cette édition, une seule troupe a été retenue par wilaya. Des formations de Béjaïa et de Jijel font partie de la sélection. À Alger, treize troupes ont été choisies après une présélection stricte, en raison du grand nombre de candidatures reçues. Malgré quelques difficultés logistiques, notamment liées au transport, Ahcen Ghida s'est montré confiant. Il estime que le public répondra présent et contribuera à faire de cette reprise un succès.

L'EXPRESS
QUOTIDIEN NATIONAL D' INFORMATION Jeudi 11 Décembre 2025//N° 1224// PRIX 20DA

Trait d'esprit

On ne peut comprendre la vie qu'en regardant en arrière ; on ne peut la vivre qu'en regardant en avant.

Sören Kierkegaard

Mehdi Ghezzar, une voix lucide ciblée par la police française

Mardi dernier, Mehdi Ghezzar, chroniqueur et éditorialiste algérien de la chaîne internationale AL24 News, a été arrêté près de son domicile parisien par la police française. Selon les informations recueillies, les forces de l'ordre lui ont signifié qu'il était inscrit au fichier « S » ainsi qu'au fichier des personnes recherchées. Il s'agit de dispositifs d'exception réservés aux individus considérés comme pouvant représenter une menace grave pour la sûreté publique.

Rien que ça ! Mehdi Ghezzar avait été écarté de l'antenne de la radio RMC, où il était l'une des voix les plus écoutées de l'émission « Les Grandes Gueules », à la suite de ses prises de position sur le génocide à Ghaza. Il a constaté, depuis plusieurs mois, « être systématiquement retenu » lors de ses passages (entrées et sorties) dans les aéroports parisiens, dans un climat d'hostilité qui ne cesse de s'alourdir. « Sans aucune raison, c'est de l'intimidation », déplore-t-il. Finalement, et malgré le départ de Retailleau, rien n'a changé : ces méthodes sont bien ancrées au sein des institutions de la République française.

Le président du parti El Fadjr El Djadid reçu par le président Tebboune

Hier, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a reçu le président du parti El Fadjr El Djadid, M. Tahar Benbaibeche, dans le cadre des rencontres avec les chefs des partis politiques. L'audience s'est déroulée en présence deM. Mustapha Saïdj, conseiller auprès du président de la République, chargé des affaires politiques et des relations avec la jeunesse, la société civile et les partis politiques.

Grâce à ses initiatives agricoles

L'Algérie atteint 75 % d'autosuffisance alimentaire

Parmi les projets d'envergure en cours, il a mentionné le programme Baladna, en collaboration avec le Qatar, prévu à partir de 2026, ainsi qu'un partenariat avec l'Italie pour un projet à Timimoun, s'étalant sur 36 000 hectares dédiés à la production de céréales et de matières premières pour l'industrie des pâtes.

▪ ***Par Hakim H.***

Le président de la Chambre agricole de la wilaya d'Alger, Ibrahim Djribia, a déclaré que l'Algérie couvre désormais plus de 75 % de ses besoins alimentaires, grâce à une production riche dans divers secteurs, notamment les légumes de saison et les agrumes. Lors de son intervention dans l'émission «Invité du jour» sur la Chaîne III, il a mis l'accent sur l'importance de trois filières majeures pour assurer la sécurité alimentaire : les céréales, le lait et la viande rouge, avec un objectif ambitieux de produire 9 millions de tonnes de céréales. Djribia a également noté que l'Algérie n'importait plus de semences céréalières depuis plus de 30 ans, un accomplissement attribué aux efforts des ingénieurs de l'Institut des grandes cultures. Il a souligné le potentiel immense du sud du pays, qui possède des réserves d'eau estimées entre 50 000 et 60 000 m^3. Parmi les projets d'envergure en cours, il a mentionné le programme Baladna, en collaboration avec le Qatar, prévu à partir de 2026, ainsi qu'un partenariat avec l'Italie pour un projet à Timimoun, s'étalant sur 36 000 hectares dédiés à la production de céréales et de matières premières pour l'industrie des pâtes. Sur le plan numérique, Djribia a annoncé la mise en place d'une plateforme nationale permettant d'identifier les agriculteurs par un numéro unique depuis 2023, ainsi qu'un lancement imminent d'une carte agricole dotée d'un code QR. Il a aussi mis en lumière le développement remarquable de la filière pomme, avec une production dépassant 4 millions de quintaux dans les wilayas de Khenchela et Batna, sur 12 000 hectares, grâce à une augmentation significative de la densité de plantation, passant de 300 à 3 000 arbres par hectare. Enfin, Djribia a insisté sur la nécessité de résoudre les problèmes du foncier agricole afin de favoriser les investissements, et a appelé à un élargissement du Conseil scientifique pour inclure davantage d'acteurs du secteur.

Maroc :

22 morts dans l'effondrement de deux immeubles

Vingt-deux personnes ont trouvé la mort dans la nuit de mardi à mercredi, à Fès, grande ville du nord du Maroc, lorsque deux immeubles mitoyens se sont effondrés, dont l'un abritait une fête célébrant une naissance, selon les autorités. Aucune explication officielle n'a été avancée pour expliquer le sinistre, et le parquet de Fès a annoncé l'ouverture d'une enquête. Mais des riverains ont pointé du doigt « la construction anarchique » de quatrièmes ou cinquièmes étages dans un quartier où il n'est permis de construire que des bâtiments de deux étages. Les autorités locales ont précisé que les deux immeubles comptaient quatre étages chacun. Selon le parquet, l'accident s'est produit peu après 23 h 00, heure locale.

Suite à l'arrêt de la station de dessalement d'El Marsa

Interruption de l'eau potable à Alger

La Société des eaux et de l'assainissement d'Algérie (SEAAL) a annoncé hier l'arrêt programmé de la station de dessalement d'El Marsa, entraînant une suspension de la distribution d'eau potable dans six communes de l'est d'Alger. Les zones touchées incluent Hraoua, El Marsa, Aïn Taya, Bordj El Bahri, ainsi que plusieurs quartiers de Réghaïa, notamment Haï Hefrad et Haï 2 000 logements. Le centre-ville et la zone industrielle de Rouïba sont également concernés. SEAAL prévoit une reprise de la production pour aujourd'hui. La distribution d'eau devrait revenir progressivement à son programme habituel avec la remise en service de la station.

Algérie-Koweït : les domaines de coopération judiciaire passés en revue

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Lotfi Boudjemaa, a reçu, hier, au siège du ministère, le président de la Cour suprême (Cour de cassation), le conseiller Adel Majed Bouresli, et la délégation l'accompagnant, indique un communiqué du ministère. La rencontre a permis de passer en revue les domaines de coopération judiciaire entre les deux pays et les moyens d'échange d'expertises, ajoute le communiqué, précisant que la rencontre s'est déroulée en présence du premier président de la Cour suprême, Tahar Mamouni, du procureur général près la Cour suprême, Abdelrahim Madjid, et de cadres du ministère de la Justice. À cette occasion, les deux parties ont passé en revue les domaines de coopération judiciaire entre les deux pays, notamment en matière d'échange d'expertises dans le domaine judiciaire et juridique, ajoute le communiqué. À noter que cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la visite qu'effectue le conseiller Adel Majed Bouresli, accompagné d'une délégation de la Cour de cassation de l'État du Koweït, à la Cour suprême en Algérie, du 7 au 10 décembre en cours.

Elle permet à l'ONPPE de s'acquitter de ses missions

Une cellule de veille cybernétique pour plus d'efficacité

L'Organe national de la protection et de la promotion de l'enfance (ONPPE) a affirmé que la création d'une cellule de veille cybernétique relevant de sa tutelle, conformément à un texte réglementaire publié récemment au Journal officiel, était de nature à lui conférer une nouvelle dynamique et à lui permettre de s'acquitter de ses missions avec rigueur et efficacité, a indiqué mardi passé un communiqué de l'organe. Ce texte réglementaire constitue une « nouvelle démarche permettant à l'ONPE d'exercer ses missions de manière optimale, en garantissant avec précision et efficacité la prise en charge des enfants, en coordination avec l'ensemble des acteurs des départements ministériels, des organismes publics et de la société civile », précise le communiqué. Le texte réglementaire relatif à la création de la cellule de veille cybernétique figure dans le décret exécutif 25-309 du 16 novembre 2025, modifiant et complétant le décret exécutif 16-334 du 19 décembre 2016 fixant les conditions et les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'ONPPE, publié dans le Journal officiel 79 du 27 novembre 2025. Ce décret exécutif intervient conformément « aux instructions émanant des services de la Présidence de la République concernant la mise en place d'un mécanisme national chargé de la protection de l'enfance dans l'espace cybernétique et en renforcement des dispositifs de signalement et de veille mis à la disposition de l'ONPPE », conclut le communiqué.

Un rapport des Nations unies sur l'environnement sans résumé pour les décideurs

Un signe d'alerte sur le multilatéralisme climatique

Les Nations unies ont publié mardi passé un rapport majeur sur l'avenir de l'environnement, mis à jour tous les six ans. Cependant, une nouveauté a fait sensation : le traditionnel « résumé à l'intention des décideurs », qui accompagne habituellement ce document de mille pages, est absent cette fois-ci. Cette omission n'est pas anodine. Le résumé devait aborder des sujets cruciaux, tels que l'abandon des énergies fossiles et les dangers liés à la production de plastique, des thèmes en désaccord avec les positions de plusieurs dirigeants, dont Donald Trump aux États-Unis, ainsi que ceux de l'Iran et de l'Arabie saoudite. C'est la première fois depuis 1997 que cette synthèse onusienne est publiée sans son condensé politique, comme le souligne Le Monde. Rédigé par 287 scientifiques provenant de 82 pays, le rapport Global Environment Outlook représente la compilation la plus complète des données sur l'état de l'environnement, l'efficacité des politiques en place et les solutions envisageables pour atteindre les objectifs fixés par la communauté internationale. Il traite également des quatre crises majeures que sont le changement climatique, la perte de biodiversité, la désertification, et la pollution. Néanmoins, tout comme pour les rapports du GIEC, le « résumé à l'intention des décideurs » est la section cruciale du document. Négociée dans les moindres détails avec les diplomates, cette partie contient les principales conclusions et recommandations adressées aux chefs d'État. Son absence est un symbole fort, témoignant de la fragilité du multilatéralisme climatique, surtout à la lumière d'une COP30 tumultueuse.